



SOMMAIRE

Point 21 de l'ordre du jour :

Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (<i>suite</i>)	
Discours de Sa Majesté impériale Haïlé Sélassié Ier, empereur d'Éthiopie	1
Discours de M. Richard M. Nixon, président des États-Unis d'Amérique	5
Discours de M. François Tombalbaye, président de la République du Tchad	9
Discours de Sa Béatissime l'archevêque Makarios, président de la République de Chypre	14
Discours de M. Hubert Maga, président du Conseil présidentiel, chef de l'État et chef du Gouvernement de la République du Dahomey	17
Discours de M. Abdelaziz Bouteflika, membre du Conseil national de la révolution et ministre des affaires étrangères de la République algérienne démocratique et populaire et envoyé spécial du Président de la République	19
Discours de M. A. de Schrijver, ministre d'État et envoyé spécial du Gouvernement de la Belgique	24
Intervention du représentant de la Somalie	26
Intervention du représentant du Nigéria	27
Intervention du représentant de la Turquie	28

Pages

souhaite plein succès dans la façon dont il s'acquitte de ses lourdes responsabilités.

4. Je voudrais également rappeler ses prédécesseurs, Trygve Lie et Dag Hammarskjöld, et rendre hommage aux services qu'ils ont rendus aux Nations Unies ainsi qu'à leur dévouement à la cause de notre organisation.

5. Tout au long de l'histoire de l'humanité, il y a eu souvent des périodes pendant lesquelles le meilleur et le pire du génie fécond de l'homme se sont trouvés face à face en un équilibre précaire, se sont opposés ou se sont bornés à la "coexistence". Mais aussi, il est arrivé que la meilleure partie de la nature humaine ait fait pencher la balance en faveur de la pondération constructive de l'homme, au bénéfice de l'humanité tout entière. Pour moi, l'apparition de l'Organisation des Nations Unies, surgissant des décombres accumulés par la deuxième guerre mondiale, a été un de ces phénomènes singuliers.

6. Alors que nous sommes tous réunis ici aujourd'hui pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, je suis convaincu qu'il est opportun que nos pensées se concentrent sur les constantes de la nature humaine et sur les circonstances qui ont entouré la naissance et la croissance de notre organisation. J'en suis convaincu pour de multiples raisons.

7. On donne à entendre depuis quelque temps que personne n'a plus confiance dans l'Organisation des Nations Unies; que, à en juger par ses réalisations jusqu'ici, son aptitude à faire face aux innombrables problèmes qui assaillent le monde où nous vivons se dissipe et s'amenuise progressivement; que certaines dispositions de la Charte se révèlent anachroniques; que, du fait de la combinaison d'une foule d'éléments divers et des obstacles énormes que notre époque nous impose de franchir, l'Organisation des Nations Unies a échoué lamentablement, qu'elle n'est pas parvenue à se hausser au niveau des objectifs de sa Charte, en sorte qu'elle a perdu toute raison d'être.

8. Pour pessimistes qu'ils puissent sembler, ces propos ont surtout leurs racines non seulement dans la conviction que tout ce qui est humain est imparfait, mais aussi, et plus encore, dans l'anxiété que l'on peut ressentir en présence de tout ce qui menace l'existence même de l'humanité, sa civilisation accumulée au cours des siècles et sa destinée, toujours incertaine. Et je pense que ce vingt-cinquième anniversaire est une occasion unique qui nous est offerte de méditer sur une situation dont je viens de vous exposer quelques aspects.

Président : M. Edvard HAMBRO (Norvège).

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

Célébration du vingt-cinquième anniversaire
de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de Sa Majesté impériale Haïlé Sélassié Ier, empereur d'Éthiopie.

2. Sa Majesté impériale HAÏLÉ SÉLASSIÉ Ier¹ : Monsieur le Président, votre élection au poste de président de l'Assemblée générale à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies constitue un hommage rendu à votre personne et à votre propre dévouement à la cause des Nations Unies. Nous espérons de tout cœur que vos travaux seront couronnés d'un succès complet.

3. Je voudrais exprimer mes remerciements à S. E. U Thant pour avoir bien voulu organiser le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies et je lui

* Les 1865^{ème} à 1870^{ème}, 1872^{ème} à 1879^{ème} et 1881^{ème} à 1883^{ème} séances contiennent les discours prononcés au cours de la session commémorative du vingt-cinquième anniversaire.

¹ L'orateur s'est exprimé en amharique. La version française de son discours a été fournie par la délégation.

9. Le fait même que nous soyons réunis ici aujourd'hui pour un vingt-cinquième anniversaire, ce qui, malgré tout, est un événement unique, je veux dire sans précédent, est à mettre au crédit des Nations Unies. Considérez, par exemple, le sort de la Société des Nations dont le glas a sonné alors qu'elle n'était même pas encore majeure. Elle s'est écroulée à l'époque, elle s'est écroulée pour n'avoir pas été capable d'appliquer les dispositions de ce qui était sa Charte, de les appliquer scrupuleusement, je dis bien, scrupuleusement.

10. L'Organisation des Nations Unies, dont nous célébrons aujourd'hui le vingt-cinquième anniversaire, a atteint sa maturité en un laps de temps correspondant à une génération. Mais, si l'on veut bien considérer que les années, les seules années, si elles ne s'accompagnent pas de réalisations véritables, sont absolument stériles, il est réconfortant de constater qu'il n'en est pas ainsi dans le cas des Nations Unies.

11. Certes, les nobles objectifs de la Charte sont encore fort lointains. Si l'Organisation des Nations Unies a pu jusqu'ici enregistrer quelques succès, ils ne sont rien au regard de ce qu'avaient imaginé ses fondateurs; ils ne sont rien au regard des aspirations de l'immense majorité de tous ceux qui, de par le monde, veulent la paix et s'obstinent à voir en l'Organisation l'instrument suprême de la paix, de la justice et du progrès pour l'humanité tout entière.

12. Quoi qu'il en soit, au cours des 25 dernières années, les réalisations des Nations Unies, dans le domaine socio-économique en particulier, et leur influence salutaire sur le mouvement de décolonisation sont à mettre, sur la balance, à son crédit. Même si l'on ne peut en dire autant des efforts que l'Organisation déploie pour essayer de résoudre les problèmes politiques qui continuent d'obnubiler la communauté mondiale, le rôle qu'elle joue en sa qualité de force de maintien de la paix est certainement utile et digne d'éloges.

13. A ce propos, nous avons tous lieu de nous féliciter du fait que les conflits armés des 25 dernières années n'aient pas ouvert la voie à des carnages comparables à ceux que le monde a connus entre 1935 et 1945. Je ne prétends nullement que les conflits armés des dernières années ont été insignifiants, que les vies perdues et les richesses gaspillées doivent être passées sous silence. Ce que je veux dire, c'est que, eu égard aux techniques de la guerre moderne, nous devons nous féliciter et remercier le Tout-Puissant d'avoir eu plus d'une fois l'occasion de réorienter nos énergies plus utilement au service de l'humanité. Pour nous avoir offert ces occasions, pour nous avoir permis de comprendre qu'il y avait à choisir entre l'extinction et la vie, je suis convaincu que l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle essentiel. Abstraction faite de toute autre chose, ce bienfait justifie et son existence et notre dévouement à son égard.

14. Quand l'Organisation échoue dans ses efforts, la situation, sans aucun doute, traduit la répugnance de la communauté internationale à favoriser ce qui per-

mettrait d'atteindre effectivement les buts de la Charte. Ceux qui, parmi nous, gardent le triste souvenir de la paralysie de la Société des Nations à l'époque où les événements la soumettaient à l'épreuve de la vérité, sont contraints de considérer les tribulations de l'Organisation des Nations Unies avec la plus grande appréhension. Il est certain que la nécessité d'atténuer ces tribulations, pour en fin de compte en libérer notre organisation, doit tremper nos cœurs et nos esprits et nous inciter aux efforts les plus acharnés, en notre qualité de membres responsables de la communauté internationale.

15. J'ai déjà fait allusion au fait que l'apparition et le progrès de toute institution humaine, qu'elle soit nationale ou internationale, ne peuvent faire l'objet d'un examen sérieux, d'une appréciation judicieuse, si les influences réciproques des forces et des circonstances qui l'ont créée ne sont pas prises en considération. Pour exprimer les choses avec concision, l'Organisation des Nations Unies, au même titre que toute autre institution, est essentiellement le produit de son époque. Sa Charte a été conçue et rédigée par des hommes qui ne pouvaient pas se permettre de se livrer à de vains exercices sans racines dans les réalités du moment. Leur tâche était de préparer un document énonçant des buts et des desseins à la fois acceptables en théorie et applicables en pratique. Cette tâche s'est trouvée accomplie quand, après des négociations compliquées, après des compromis inévitables, la Charte a été dûment signée à San Francisco en 1945. Ses dispositions sont en elles-mêmes le témoignage vivant de la clairvoyance et de la sagesse de ses auteurs.

16. Il a fallu deux guerres mondiales, il a fallu des sacrifices énormes en vies humaines et en richesse avant que l'humanité ne revienne à la raison, les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies s'engageant alors solennellement, par un instrument écrit, à vivre en paix et à collaborer activement.

17. Au même titre que le Pacte de la Société des Nations qui l'a précédée, la Charte des Nations Unies a été établie en fonction de certaines hypothèses fondamentales, dont la première est que les Etats signataires s'acquitteraient, en toute bonne foi, des obligations que leur imposait la Charte. Malheureusement, dans l'un et dans l'autre document, le piège a été précisément cette hypothèse. Alors que les motifs du Pacte et de la Charte sont indiscutables, il est évident que la conduite des Membres de l'une et de l'autre Organisation est directement à l'origine de la liquidation prématurée de la Société des Nations et des difficultés ininterrompues des Nations Unies.

18. Ces situations ne sont d'ailleurs ni curieuses ni incompréhensibles, car il faut bien admettre que l'homme se révèle souvent le propre démolisseur de ce qu'il a édifié. Il faut y voir les effets des côtés opposés de la nature humaine et de l'absence de cohérence dans la conduite des affaires internationales.

19. Mais il est une chose dont nous sommes sûrs, à savoir que les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies sont essentiellement sains, qu'ils répon-

dent à leur objet, aujourd'hui comme il y a 25 ans; à savoir que les problèmes auxquels donne lieu la traduction de ces principes dans la réalité ne sont pas inhérents à la Charte; à savoir que la Charte elle-même, comme l'expérience le démontre, se prête à toute adaptation si la conjoncture l'exige; à savoir que, avant toute chose, il est essentiel aux intérêts tant des grandes puissances que des petites nations que l'Organisation subsiste. Si elle devait disparaître, ce pèlerinage dans la ville de New York d'un si grand nombre de dirigeants de la communauté internationale, à cette époque de l'histoire du monde, n'aurait aucune signification, serait parfaitement vain.

20. Si, comme je le crois, nous sommes réunis ici aujourd'hui parce que nous considérons que l'Organisation des Nations Unies est une institution vitale, tant pour le présent que pour l'avenir, la question se pose de savoir si nous avons la volonté, le courage, la détermination de faire en sorte qu'elle soit plus efficace, plus digne des idéaux et des principes de sa Charte.

21. Avons-nous la volonté de donner une vigueur nouvelle à son rôle de gardienne de la paix et de la sécurité du monde, en tant qu'élément catalyseur dans les différends qui opposent les nations ? Sommes-nous disposés à renforcer et à consolider les moyens dont elle dispose pour protéger les droits de l'homme et pour travailler au bien-être économique et social des populations du monde entier ? En bref, avons-nous le courage et la détermination de soutenir cette organisation, sans égoïsme, sans réserves, dans tous les efforts qu'elle déploie sur la voie de la réalisation des buts et des objectifs de la Charte ?

22. L'affermissement de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, le rayonnement plus intense de son image dépendront en fin de compte des réponses que nous donnerons à ces questions. Et, à mon sens, la qualité et l'importance de la participation à cette session de commémoration sont des réponses partielles aux questions que je viens de poser. De cette session exceptionnelle, des dispositions concrètes que nous pouvons prendre à l'occasion de consultations empreintes de franchise, de nos mesures concertées dépendent l'avenir de notre organisation, le bonheur de l'humanité et, peut-être, l'existence même de l'espèce humaine et de la civilisation qu'elle a accumulée au long des âges.

23. Jamais auparavant dans l'histoire, autant de chefs de nations ne se sont réunis en un même lieu, en même temps, pour une raison si simple et pourtant si vitale, pour une nécessité si commune et pourtant si particulière. Cette nécessité, c'est notre existence collective dans la paix, la justice, l'égalité, le respect mutuel, l'abondance matérielle pour tous, y compris des déshérités répandus à travers le monde. La raison pour laquelle nous sommes venus de si loin pour nous retrouver dans cette salle, ce n'est certainement pas, en conséquence, le désir d'assister à une cérémonie commémorative. En fait, nous sommes venus pour essayer de chercher les moyens de renforcer notre organisation dans les meilleures conditions possibles

afin de lui permettre de répondre à nos aspirations collectives. Nous sommes réunis ici en un moment marqué par un suprême défi, mais aussi par une immense occasion. Une expérience amère nous ayant inculqué la leçon enseignée par la Société des Nations, nous ne pouvons nous permettre ni d'esquiver le défi, ni de laisser passer l'occasion d'agir et, s'il le faut, de nous sacrifier.

24. Je considère ma présence ici aujourd'hui comme un pont entre le passé et le présent. En 1936, quand mon pays, qui remonte à la nuit des temps, après avoir résisté courageusement à une agression non provoquée, est tombé entre les mains d'un ennemi intraitable, j'ai su que mon devoir, mon douloureux devoir, en ma qualité d'Empereur d'Ethiopie, était de me présenter devant la Société des Nations pour solliciter une aide au nom de mon peuple dans le malheur. Au-delà du sort d'une nation brutalement envahie, j'ai plaidé aussi à cette époque la cause des valeurs encore plus fondamentales que sont la morale internationale et la sécurité collective. Encore que les idées que j'ai exprimées alors ne fussent en rien nouvelles, il s'est trouvé que ma présence devant la Société des Nations, en tant que chef d'une nation, et aussi mes déclarations, étaient sans précédent.

25. Vingt-sept ans plus tard, j'ai eu également l'occasion de prendre la parole devant cet organe auguste des Nations Unies [1229ème séance], et j'ai fait connaître les préoccupations que m'inspirait l'Organisation des Nations Unies et la situation mondiale en général.

26. Aujourd'hui, alors que je me trouve une fois encore dans cette salle, je dois admettre que je ne sens pas heureux en présence de la conjoncture mondiale et de la situation de notre organisation. Alors même que je parle, en Asie et au Moyen-Orient, des hommes s'affrontent en un combat mortel ou sont enterrés dans des tranchées, prêts à déclencher toute la fureur des armes modernes contre leurs adversaires, au moindre mouvement, au moindre prétexte. Le racisme et le sectarisme continuent à opprimer et à dégrader des millions de mes frères africains sur les terres mêmes de leurs pères. Le fossé économique qui sépare les sociétés opulentes des sociétés en voie de développement, à travers notre planète, ne cesse de s'élargir encore.

27. Je suis anxieux, je suis alarmé en présence de toutes ces situations, car chacune d'elles porte les germes d'un conflit ou d'une calamité plus graves, et, si l'on n'y prend garde, chacune d'elles peut précipiter le monde dans les dangers qui, nous le savons instinctivement, sont ceux-là mêmes que nous devons éviter à tout prix. Avec un peu plus de courage, un peu plus de détermination et la volonté d'agir avant qu'il soit trop tard, nous devrions être capables de trouver des solutions à ces problèmes comme à tous les autres problèmes pressants.

28. A ce propos, je suis profondément soucieux en pensant que le décès prématuré du président Nasser pourrait avoir des répercussions défavorables sur la

recherche de la paix au Moyen-Orient. Mais j'ai confiance et je suis sûr que les efforts tendus vers la restauration de la paix au Moyen-Orient se poursuivront tant qu'une paix durable n'y sera pas assurée conformément à la décision que le Conseil de sécurité a prise le 22 novembre 1967 [résolution 242 (1967)].

29. Au nombre des situations préoccupantes que j'ai à l'esprit, il y a, par exemple le danger qui menace le transport aérien, une des réalisations réellement grandes du génie de l'homme, qui nous permet d'abolir les distances qui, pendant des siècles, ont fait obstacle aux contacts entre les peuples. Aujourd'hui, nous sommes les témoins angoissés d'actes multiples d'ingérence illicite dont le transport aérien fait l'objet depuis quelque temps. Le sabotage et le déroutement des avions civils, si l'on n'y met fin immédiatement, mettront en danger la vie des voyageurs et des équipages, et seront néfastes également à la structure même de la société internationale. En raison de ce grave péril, la communauté mondiale doit, de toute urgence, sans aucun délai, prendre des mesures concertées pour garantir la sécurité et la liberté des transports aériens internationaux.

30. Une autre préoccupation tout aussi importante est celle qu'inspire la situation de notre organisation : ses problèmes financiers chroniques, la paralysie de son appareil de maintien de la paix, sa relégation progressive au rôle peu enviable de spectateur marginal dans un certain nombre d'affaires cruciales, à savoir le désarmement et les graves conflits du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud-Est.

31. Si nous entendons restaurer l'Organisation des Nations Unies dans la position centrale qu'elle devait, à l'origine, occuper dans le maintien de la paix et de la sécurité du monde et dans l'entreprise qui consiste à assurer le bien-être général de l'humanité, il importe que nous apportions immédiatement toute l'attention requise à la situation dont je viens de faire état. C'est à cette fin que les Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine et les pays non alignés ont serré leurs rangs pour affirmer leur soutien sans réserve à l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de leurs récentes conférences au sommet tenues respectivement à Addis-Abéba² et à Lusaka³.

32. Je crois que nous sommes tous convaincus que l'Organisation des Nations Unies peut honorer sa responsabilité vis-à-vis du maintien de la paix si des mesures sont adoptées pour éviter un conflit d'influence entre ses divers organes et aussi pour que tous les Etats Membres aient l'obligation de contribuer aux dépenses que lui imposent ses efforts en faveur du maintien de la paix, sans recourir à des prétextes fallacieux. Je suis convaincu qu'il appartient à tous les Etats, dans leur intérêt, de tout mettre en œuvre en ce domaine, car nous ne pourrions prétendre avec quelque raison que nous possédons quelque chose ressemblant au moins vaguement à un système de sécurité

collective que si ces deux problèmes trouvent leur solution.

33. En ce qui concerne le désarmement général et complet, bien que certains progrès aient pu être enregistrés, progrès auxquels nous avons applaudi pour y avoir vu les présages d'une percée, il n'en reste pas moins vrai que non seulement nous vivons au milieu du danger d'un conflit nucléaire suspendu au-dessus de nos têtes, mais aussi que nous sommes les témoins impuissants du gaspillage monstrueux des richesses du monde, qui pourraient être utilisées autrement pour améliorer le sort des hommes partout à travers le globe. C'est donc un devoir sacré, pour tous les dirigeants et pour tous les peuples, de se soucier de ce problème jusqu'au moment où une solution appropriée lui aura été trouvée.

34. La Conférence des pays non alignés et la septième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine ont connu le succès parce que, dans ces deux cas, elles étaient vouées aux principes et aux fins de la Charte des Nations Unies et, en particulier, à la cause des Africains de l'Afrique australe, qui se trouvent esclaves dans leur propre pays sans l'avoir mérité. J'ai la conviction profonde que si l'Organisation des Nations Unies entend survivre en tant qu'institution digne du respect des peuples dans le monde entier, elle devra redoubler d'efforts pour libérer les populations colonisées de l'assujettissement. Je crois fermement que la présente session commémorative ne pourra mieux faire que de ranimer la flamme de la liberté chez ces populations opprimées, grâce à l'adoption du principe de la déclaration de guerre contre leurs oppresseurs. Je crois que l'Organisation des Nations Unies doit faire plus encore. Je crois qu'elle doit leur accorder une assistance matérielle exactement comme le fait l'Organisation de l'unité africaine, jusqu'au moment où les systèmes coloniaux et racistes de l'Afrique australe seront abattus. Nous ne craignons nullement que cette intervention puisse compromettre les Nations Unies car l'entente en Afrique australe est une alliance de minorités. Bien au contraire, comme l'immense majorité des membres de la famille des nations représentées ici est hostile à cette alliance impie, les pays en cause n'auront aucune possibilité de faire le moindre tort à notre organisation.

35. Pour contribuer à la solution de tous ces problèmes, l'Organisation des Nations Unies doit encourager, selon la Charte, le développement d'institutions régionales, car elle ne pourra s'acquitter des obligations dont elle est investie de par la Charte que dans la mesure où elle sera soutenue par tous les peuples du monde grâce à ces institutions. Témoins les luttes et les succès de l'OUA dans la recherche de solutions aux multiples problèmes que connaît l'Afrique, problèmes qui, n'était l'OUA, devraient être débattus dans cette enceinte. Je suis convaincu que des institutions régionales solides, vouées à la défense de la paix, sont indispensables aux Nations Unies. Elles aident à contenir les conflits locaux et contribuent ainsi au relâchement des tensions internationales. Un cas à citer est celui de la guerre civile au Nigéria, dont les répercussions sur l'Afri-

² Septième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue du 1er au 3 septembre 1970.

³ Troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés réunie du 8 au 10 septembre 1970.

que ont été écartées avec succès par l'Organisation de l'unité africaine.

36. Pour ce qui est du bien-être de l'humanité, j'ai la conviction que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle plus vigoureux que jamais. Il est banal de signaler que, si l'on ne parvient pas, d'une manière ou d'une autre, à faire en sorte qu'une partie des richesses du monde atteigne les populations des pays en voie de développement, les conséquences en seront pour l'humanité aussi catastrophiques que les résultats d'un conflit nucléaire. J'en suis sûr, il n'est pas interdit à l'ingéniosité de l'homme de rectifier cette accablante situation en adoptant des mesures qui permettraient aux pays en voie de développement d'assurer à leurs populations des conditions de vie plus tolérables.

37. Pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, pour aboutir à un accord sur un désarmement général et complet, à un règlement pacifique des graves conflits qui ensanglantent le Moyen-Orient et l'Asie du Sud-Est, je suis convaincu que la présence des représentants de la République populaire de Chine dans cette salle est indispensable. L'absence des représentants d'un si grand pays, d'un peuple si industriel, m'apparaît comme une de ces fautes que les hommes ont coutume de commettre sans même en imaginer les conséquences possibles. Nous lançons donc un appel pressant à cette Assemblée pour qu'elle abandonne cette attitude et qu'elle rende justice au grand peuple de Chine.

38. L'option de notre époque et l'avenir même de l'humanité sont simples : survie collective ou extinction collective. Alors que cette option extrêmement nette se révèle à nous dans toute son horreur, oserons-nous hésiter devant le choix à faire ? Ce choix, nous le connaissons ; les moyens à appliquer, nous pouvons les redécouvrir dans une Organisation des Nations Unies raffermie et majeure. La volonté d'agir, le courage et la détermination dans l'application des décisions que nous avons le devoir de prendre, tout a de l'importance. Que la présente session soit marquée par le renouveau de l'Organisation des Nations Unies, par la réaffirmation de notre foi dans la valeur impérissable des fins et des principes pour lesquels elle a été fondée. Une grave responsabilité repose sur nous : assurer le maintien de notre existence collective et garantir l'avenir des générations encore à naître.

39. Puisse le Tout-Puissant nous octroyer sagesse, courage et détermination, pour que nous relevions ce défi suprême et que nous puissions en obtenir une riche récompense.

40. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une déclaration du Président des Etats-Unis d'Amérique, S. E. M. Richard M. Nixon.

41. Le président **NIXON** (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un honneur, au nom des Etats-Unis, que de saluer les Membres des Nations Unies en ce moment où nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de cette organisation. En cette occasion his-

torique, je voudrais rendre un hommage particulier aux fondateurs des Nations Unies, au Secrétaire général, U Thant, et à tous ceux qui ont joué un rôle indispensable à la réussite de l'Organisation.

42. Lorsqu'on célèbre un anniversaire, on peut être tenté de rappeler les réalisations du passé, de glisser sur les difficultés du moment et de parler en termes optimistes, voire exagérés, de nos espoirs pour l'avenir.

43. Le moment est trop important et trop sérieuse l'occasion pour adopter semblable attitude. Le sort de plus de trois milliards et demi d'hommes repose aujourd'hui sur le sens pratique et la franchise avec lesquels nous aborderons les grandes questions de la guerre et de la paix, de la sécurité et du progrès, dans ce monde qui est notre demeure à tous.

44. Je voudrais donc m'entretenir aujourd'hui avec vous, non pas de façon rituelle, mais réaliste ; non pas de rêves impossibles, mais d'actes possibles.

45. Les Nations Unies sont nées dans un grand mouvement d'espoir qu'enfin ce qu'il y a de meilleur dans la nature de l'homme triompherait. On espérait que le rêve de Woodrow Wilson d'il y a un demi-siècle — à savoir que les gouvernements du monde se joindraient en "une société permanente dans laquelle ils s'engageraient à faire usage de leur force commune pour maintenir la paix en maintenant le droit et la justice" — se réaliserait enfin.

46. Certains de ces espoirs du début ont été réalisés. D'autres pas. Les Nations Unies ont remporté bien des succès en réglant ou en évitant des conflits.

47. Les Nations Unies ont réussi bien souvent à favoriser le développement économique et à encourager d'autres formes de coopération internationale grâce au travail d'hommes et de femmes dévoués à travers le monde entier.

48. Ce sont là des questions dont tous les Membres des Nations Unies peuvent grandement s'enorgueillir.

49. Mais nous savons aussi que le monde d'aujourd'hui n'est pas tel que l'avaient espéré les fondateurs des Nations Unies il y a 25 ans. La coopération entre les nations laisse beaucoup à désirer. L'objectif du règlement pacifique des différends est trop souvent compromis. La grande question, la question essentielle de notre temps — la question de savoir si le monde dans son ensemble pourra vivre en paix — n'a pas été résolue.

50. Cette question essentielle dépend pour une bonne part des relations entre les grandes puissances nucléaires. Leur force leur impose des responsabilités particulières de modération et de clairvoyance. La question de la guerre et de la paix ne peut être résolue que si nous, les Etats-Unis, et l'Union soviétique faisons preuve de la volonté et de la capacité de fonder nos relations sur une base qui réponde aux aspirations de l'humanité.

51. Parlant ici des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, je ne vois pas d'utilité à répondre sur le même ton à la rhétorique traditionnelle de la guerre froide. Les faits de ces dernières années sont suffisamment éloquents; et ce n'est pas en cherchant à marquer des points dans un débat que nous servirons la cause de la paix.

52. En fait, l'un des problèmes essentiels de notre temps est que nous devons nous élever au-dessus des systèmes anciens de politique de puissance, lorsque les nations cherchaient à exploiter tout changement de situation à leur propre bénéfice, ou à extraire de toute négociation le maximum d'avantages.

53. Dans le monde actuel, surtout lorsque des puissances nucléaires sont en cause, semblable politique suscite un risque d'affrontement qui pourrait entraîner un désastre général. Les modifications survenues dans le monde depuis la seconde guerre mondiale donnent plus de force que jamais à l'idée maîtresse qui a inspiré les Nations Unies, à savoir que les nations, prises individuellement, doivent enfin être disposées à penser avec clairvoyance et générosité. L'intérêt national le plus profond de notre temps — pour toutes les nations — n'est pas un avantage immédiat, mais le maintien de la paix.

54. Une des raisons pour lesquelles le monde avait mis de tels espoirs dans les Nations Unies au moment de leur fondation était que les Etats-Unis et l'Union soviétique avaient combattu ensemble en tant qu'alliés, pendant la seconde guerre mondiale, et avaient coopéré afin de donner naissance aux Nations Unies. On espérait alors que cette coopération persisterait. Il n'en a rien été et une bonne partie des difficultés les plus graves que le monde — et les Nations Unies — ont rencontrées depuis lors proviennent de ce fait historique. Je n'ai pas l'intention de jeter le blâme sur qui que ce soit, mais simplement d'examiner les faits de la vie internationale tels qu'ils se présentent.

55. Nous devons tous reconnaître que les Etats-Unis et l'Union soviétique ont des divergences profondes et fondamentales. Il serait donc contraire à la réalité de prétendre que nos divergences peuvent être éliminées simplement par l'amélioration des relations personnelles entre les chefs de nos gouvernements respectifs. Cette manière de voir minimiserait la gravité de nos désaccords. Pour effectuer des progrès véritables dans nos relations il faut des actes précis et non pas seulement des déclarations qui s'envolent. Une détente réelle s'obtient par une série de mesures et non par un changement superficiel de l'humeur ambiante.

56. Il ne serait pas réaliste de dire que pour améliorer nos relations il suffit de mieux nous comprendre. La compréhension est nécessaire, certes; mais nous nous comprenons suffisamment pour savoir que nos divergences sont réelles et qu'à bien des égards nous continuerons d'être rivaux. Notre tâche consiste à garder à cette rivalité un caractère pacifique et à la rendre féconde. Il ne serait pas réaliste non plus de nier que la puissance joue un rôle dans nos relations. La puis-

sance est un facteur de la vie internationale. Nous avons tous deux l'obligation de discipliner cette puissance, et de faire en sorte, avec les autres nations, qu'elle serve à maintenir la paix plutôt qu'à la mettre en danger.

57. Je cite ces obstacles à la paix parce qu'ils représentent une épreuve que nous devons surmonter. Malgré les profondes divergences qui existent entre nous-mêmes et l'Union soviétique, il y a quatre facteurs importants qui fournissent une base d'intérêt commun et nous amènent à limiter et à réduire ces divergences de concert. Le premier de ces facteurs est le plus évident. Aucun de nous ne souhaite un échange nucléaire qui coûterait la vie à des dizaines de millions d'êtres humains. Ainsi, nous avons un intérêt commun puissant à éviter un affrontement nucléaire. Le deuxième de ces facteurs est le coût immense des armements. Assurément, nous serions tous deux heureux de la possibilité de réduire ce fardeau et d'employer nos ressources à construire plutôt qu'à détruire. Le troisième facteur est que nous sommes tous deux de grandes puissances industrielles qui, à l'heure actuelle, ont fort peu de relations commerciales entre elles. Il serait nettement de l'intérêt économique de chacun de nous si la situation mondiale nous permettait d'intensifier ce commerce et ces contacts. Le quatrième facteur est l'épreuve, à l'échelle mondiale, du développement économique et social. Les nécessités économiques et sociales pressantes du monde peuvent donner à notre rivalité une direction créatrice. Ainsi, ces quatre facteurs constituent pour nous une incitation considérable à rechercher le moyen de travailler ensemble, malgré les divergences de vues qui persistent sur d'autres points.

58. C'est dans cet esprit que j'ai annoncé, en assumant la présidence, que la politique des Etats-Unis consisterait à passer d'une ère d'affrontement à une ère de négociation. Tel est l'esprit que nous espérons voir dominer les entretiens entre nos deux pays sur les limitations des armements stratégiques. Les Etats-Unis et l'Union soviétique ne sauraient apporter ensemble de plus importante contribution que de limiter la capacité d'autodestruction du monde.

59. Cela réduirait le danger d'une guerre et nous permettrait de consacrer une plus grande part de nos ressources — à l'étranger comme dans nos propres pays — à aider les activités constructives du développement économique et du progrès pacifique: en Afrique, par exemple, où tant de nations ont acquis leur indépendance et leur dignité depuis qu'existent les Nations Unies; En Asie, avec sa riche diversité de cultures et de population; et en Amérique latine, avec laquelle les Etats-Unis ont des liens spéciaux d'amitié et de coopération. Malgré leurs nombreuses divergences, les Etats-Unis et l'Union soviétique sont parvenus, depuis la seconde guerre mondiale, à éviter des conflits directs. Mais l'histoire montre — comme l'indique l'expérience tragique de la première guerre mondiale — que les grandes puissances peuvent être entraînées dans des conflits sans l'avoir voulu, à la suite de guerres entre de petites nations. Le Moyen-Orient est aujourd'hui une région où les rivalités locales

sont intenses et où les intérêts vitaux des Etats-Unis et de l'Union soviétique sont en jeu. De toute évidence, la responsabilité primordiale de l'élaboration d'un règlement pacifique au Moyen-Orient incombe aux nations de la région elles-mêmes. Mais, dans cette région en particulier, il est indispensable que les deux grandes puissances se comportent de manière à donner plus de vigueur aux forces de paix, plutôt qu'à renforcer les éléments de guerre.

60. Il importe avant tout que nous-mêmes et l'Union soviétique participions aux efforts tendant à éviter la guerre au Moyen-Orient et aussi à créer un climat dans lequel les nations du Moyen-Orient apprendront à vivre et à laisser vivre. Il est indispensable qu'il en soit ainsi, non seulement dans l'intérêt des populations du Moyen-Orient, mais également parce qu'il pourrait y avoir une confrontation dont les conséquences seraient désastreuses pour cette région, pour nos nations et pour le monde entier. En conséquence, nous demandons instamment que continue le cessez-le-feu et que soit créé le climat de confiance qui permettra de poursuivre les efforts de paix.

61. Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins. Nous pouvons suivre la route ancienne, jouant le jeu traditionnel des relations internationales mais avec un risque toujours grandissant. Chacun y perdra, personne n'y gagnera. Ou bien nous pouvons nous engager dans une voie nouvelle. J'invite les dirigeants de l'Union soviétique à se joindre à nous et à s'engager dans cette voie nouvelle, à prendre part à une rivalité pacifique, non pas pour accumuler des armes mais pour diffuser le progrès; non pour construire des missiles, mais pour mener une guerre victorieuse contre la famine, la maladie et la misère humaine dans nos pays respectifs et partout dans le monde. Rivalisons d'efforts pour élever l'esprit humain, pour encourager le respect du droit parmi les nations et pour servir les œuvres de la paix. Dans ce genre de rivalité, nul n'a rien à perdre et tous y gagnent.

62. Ici, aux Nations Unies, il est de nombreuses questions d'intérêt essentiel et immédiat, de portée globale, à l'égard desquelles les nations, même lorsqu'elles sont rivales, ont un intérêt commun à travailler ensemble en tant que parties intégrantes de la communauté des nations. En abordant ces questions, chacun de nous, dans notre intérêt national en tant que dirigeants et dans notre intérêt personnel en tant qu'êtres humains, doit tenir compte d'un élément de portée plus vaste : l'intérêt du monde.

63. Il est de l'intérêt du monde d'éviter d'aller à la dérive, vers une division toujours plus profonde entre les pays nantis et les nations déshéritées. Le mois dernier, j'ai proposé une importante transformation du programme américain d'assistance à l'étranger. Mes propositions mettaient l'accent sur l'idée de placer une plus grande partie de l'assistance des Etats-Unis sous l'égide d'institutions internationales, notamment la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement et les banques régionales pour le développement. Nous cherchons à favoriser une coopération multilatérale accrue, à mettre en commun

les contributions dans des organismes internationaux impartiaux. Nous encourageons également les pays en voie de développement à participer d'une manière plus complète à la détermination de leurs besoins. Au sein du système interaméricain, par exemple, de nouveaux mécanismes ont été créés permettant un dialogue constant, marqué par la franchise. Dans l'esprit de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, nous nous efforcerons de jouer pleinement et activement notre rôle en aidant les autres à s'aider eux-mêmes, par l'assistance aux gouvernements, par un encouragement des efforts de l'industrie privée et par la création d'un esprit de service volontaire international.

64. Il est de l'intérêt du monde que les Etats-Unis et les Nations Unies — toutes les nations — ne soient pas paralysés dans leur fonction la plus importante le maintien de la paix. Les désaccords entre les grandes puissances, par le passé, ont contribué à cette paralysie. Les Etats-Unis feront tout ce qui est en leur pouvoir pour aider à développer et à renforcer les moyens pratiques qui permettront aux Nations Unies d'agir de manière décisive afin de maintenir la paix. Ce qui veut dire qu'il convient de renforcer la capacité d'établissement de la paix de l'Organisation, la capacité de régler les différends avant qu'ils n'aboutissent à des conflits armés et l'aptitude de l'Organisation à maintenir la paix, à endiguer et à arrêter les conflits qui ont éclaté.

65. Il est de l'intérêt du monde que nous coopérions tous à la conservation et au rétablissement de notre milieu naturel. La pollution ignore les frontières nationales ou idéologiques. Par exemple, le lac Erié est maintenant à peine en mesure de permettre l'existence, le lac Baïkal est appauvri et une menace pèse dans un avenir très proche sur le lac Tanganyika. Les Nations Unies sont particulièrement bien équipées pour jouer un rôle important dans un effort international destiné à limiter les dégâts.

66. Il est de l'intérêt du monde que les ressources de la mer servent à tous et ne deviennent pas une source de conflit international, de pollution et de rivalités commerciales effrénées. La technique est prête à explorer les ressources très vastes et en grande partie encore intactes des océans. A l'heure actuelle, nous avons la possibilité d'établir des règles et des institutions qui feront que ces ressources seront développées dans l'intérêt de l'humanité tout entière et que les produits qui en dériveront seront partagés de manière équitable. Mais ce moment est fugace. Si nous n'en profitons pas, les orages et les conflits pourraient marquer l'avenir des océans. Cet été les Etats-Unis ont déposé auprès des Nations Unies un projet de convention [A/8021, annexe V] sur la question; j'espère qu'il sera examiné bientôt, avec une attention favorable.

67. Il est de l'intérêt du monde de veiller à ce que la quantité de la vie ne nuise pas à sa qualité. Tandis que les Nations Unies abordent la deuxième Décennie du développement, elles ont la responsabilité et le moyen d'aider les nations à empêcher l'explosion

démographique qui compromet dans une si large mesure une croissance économique valable. Les Etats-Unis continueront d'appuyer le développement rapide des services des Nations Unies destinés à aider les programmes des nations Membres portant sur les problèmes démographiques et la planification familiale.

68. Il est de l'intérêt du monde que le trafic des stupéfiants soit enrayer. Les stupéfiants empoisonnent l'esprit et le corps de nos jeunes, apportant la souffrance, la violence et une déperdition humaine et économique. Ce fléau que sont les stupéfiants peut être éliminé grâce à la coopération internationale. Je demande à tous les gouvernements de soutenir les recommandations récentes de la Commission des stupéfiants des Nations Unies et de commencer à leur donner de la substance en établissant un fonds des Nations Unies pour la lutte contre les stupéfiants [voir A/8003, par. 502]. J'invite tous les gouvernements à appuyer un traité renforcé sur les stupéfiants qui régirait toute la production en la limitant à des fins strictement médicales et scientifiques. Les Etats-Unis ont déjà distribué le texte d'une telle proposition pour qu'elle soit examinée à la prochaine session de la Commission des stupéfiants des Nations Unies.

69. Il est de l'intérêt du monde de mettre un terme décisif à la piraterie dans les airs, à l'enlèvement et à l'assassinat de diplomates. En cette assemblée, l'année dernière [1755ème séance], j'avais demandé que soient prises des mesures internationales pour mettre fin à la piraterie dans les airs. Ce problème a depuis lors augmenté en gravité et en acuité. Des événements récents sont venus souligner de manière dramatique la gravité du problème et le fait qu'aucune nation n'en est à l'abri. Les Etats-Unis, de leur côté, ont pris un certain nombre de mesures, mais cette question exige des actions internationales efficaces, en particulier des mesures qui permettent la suspension des services aériens aux pays qui tolèrent semblables actes de piraterie. L'augmentation des cas d'enlèvement de diplomates accrédités est une question proche de la précédente qui devrait être examinée d'urgence par tous les membres de cette assemblée.

70. Enfin, il est de l'intérêt du monde de faire en sorte que les droits de l'homme des prisonniers de guerre ne soient pas violés. Ce mois, au cours d'une allocution qui proposait un cessez-le-feu en Indochine, j'ai demandé la remise en liberté immédiate et inconditionnelle, de la part des deux parties, des prisonniers de guerre et des innocentes victimes du conflit. Ce n'est pas là une question politique ou militaire, c'est une question humanitaire. Les Nations Unies devraient montrer combien elles se préoccupent du traitement des prisonniers de guerre et inviter vivement tous les adversaires dans ce conflit et dans tout autre conflit à honorer la Convention de Genève de 1949.

71. J'ai cité certains des problèmes à l'égard desquels les Nations Unies peuvent, si les Membres le souhaitent, faire des progrès substantiels. Il y en a beaucoup d'autres. J'invite l'Organisation et tout le système des Nations Unies à passer rapidement à des mesures efficaces. A mesure que l'Organisation agira, les Etats-Unis joueront pleinement leur rôle.

72. Les Etats-Unis sont parvenus à leur position actuelle de puissance mondiale sans rechercher la puissance, sans souhaiter cette responsabilité. Nous honorerons cette responsabilité de notre mieux. Nous n'irons pas pieusement ou hypocritement affirmer que nous n'avons pas fait d'erreurs ou que nous n'avons pas d'intérêts nationaux que nous entendons protéger. Mais nous pouvons dire en toute honnêteté que nous conservons notre force pour maintenir la paix et non pas pour la menacer. La puissance des Etats-Unis servira à défendre la liberté, et jamais à la détruire.

73. Ce que nous recherchons, ce n'est pas une *Pax Americana* ni un siècle américain, mais plutôt une structure de stabilité et de progrès qui permettra à chaque nation, grande ou petite, de choisir son destin et de poursuivre sa voie sans ingérence étrangère, sans intimidation, sans domination de notre part ou de la part d'aucune autre nation. Les Etats-Unis comprennent entièrement et respectent la politique du non-alignement, et nous saluons les efforts communs, comme ceux de la récente rencontre de Lusaka, pour favoriser la coopération internationale.

74. Nous souhaitons avoir de bonnes relations avec tous les peuples du monde. Nous respectons le droit de tout peuple de choisir sa propre voie.

75. Nous attachons à certains principes une valeur universelle : chaque nation a le droit souverain à sa propre indépendance et à la reconnaissance de sa propre dignité. Chaque individu a un droit humain à ce que sa dignité soit de même reconnue. Nous avons tous l'obligation commune de faire preuve de respect à l'égard des droits et des sentiments des uns et des autres, respect qui est la marque d'une société civilisée, la marque aussi d'une véritable communauté des nations.

*76. Alors que l'Organisation aborde un nouveau quart de siècle, elle dispose d'une expérience plus riche, elle possède une conscience plus lucide de ce qu'elle peut faire et de ce qui lui est refusé, de ce qu'elle peut prévoir et de ce qu'elle ne doit pas escompter. Dans l'esprit de ce vingt-cinquième anniversaire, les Etats-Unis iront plus loin encore pour contribuer à la réussite des Nations Unies. Nous sommes heureux à l'idée de travailler de concert avec toutes les nations qui sont représentées ici pour faire plus que de limiter les crises, pour édifier une structure de paix qui servira la justice, qui assurera la stabilité, et qui durera parce que nous avons tous intérêt à ce qu'elle dure.

77. Je me rappelle fort bien aujourd'hui la visite que j'avais faite en 1953 en Inde, pendant laquelle j'ai rencontré pour la première fois l'un des plus grands hommes d'Etat du monde, le premier ministre Nehru. Je lui ai demandé, tandis que nous parlions de ce grand pays et de l'immensité de ses problèmes, de quoi il lui semblait avoir le plus grand besoin. Il m'a répondu : "Le plus grand besoin pour mon pays, et pour tout pays indépendant depuis peu, est d'avoir 25 ans de paix, une génération de paix."

78. En Afrique, en Asie, en Amérique latine, en Europe occidentale, en Europe de l'Est, dans chacun

des 74 pays que j'ai maintenant visités, j'ai constaté une chose, c'est que, quelles que soient les différences de race, de religion ou de système politique, quelles que soient les coutumes, quelle que soit la situation, les peuples du monde veulent la paix.

79. Il faut donc que les canons se taisent et continuent de se taire. En Asie du Sud-Est, mettons-nous d'accord sur un cessez-le feu et négocions la paix. Au Proche-Orient, respectons le cessez-le-feu et édifions la paix. Grâce à des accords de contrôle des armements, plaçons nos ressources dans ce développement qui nourrira la paix. Partout, sur cette planète, attaquons les fléaux qui menacent la paix. Dans les océans encore inexplorés de l'eau et de l'espace, récoltons en paix. Dans nos relations personnelles et dans nos relations internationales, donnons la preuve de ce respect mutuel qui encourage la paix.

80. Avant tout, en tant que dirigeants du monde, exprimons par nos actes ce que nos peuples ressentent. Agissons selon les besoins de nos peuples. Songeons à l'intérêt du monde, à l'intérêt des peuples, dans tout ce que nous faisons.

81. Depuis la naissance des Nations Unies, pour la première fois au cours de ce siècle, les peuples du monde ont vécu 25 ans sans guerre mondiale. Montrons-nous résolus, tous ensemble, à ce que le deuxième quart de siècle des Nations Unies donne au monde ce que les peuples désirent et ce qu'ils méritent, un monde sans guerre aucune — une génération entière de paix.

82. Le **PRESIDENT** : Je donne la parole à S. E. M. François Tombalbaye, président de la République du Tchad.

83. Le président **TOMBALBAYE** : C'est pour moi un honneur et une joie d'être invité à m'adresser, au nom de la République du Tchad, à cette assemblée qui porte en elle les plus nobles idéaux de l'humanité.

84. Je voudrais tout d'abord, et avec votre permission, adresser à M. Hambro nos chaleureuses félicitations pour la confiance que vous lui avez témoignée en le portant à la présidence de votre session. Il la mérite bien par sa brillante carrière au service de la coopération internationale et par la contribution qu'apporte son pays à notre organisation. Je suis convaincu qu'avec le concours de toutes les délégations des nations éprises de paix il saura conduire vos travaux vers les résultats heureux que nous en attendons. Tout, d'ailleurs, le prédestine à cela. Les journaux, pourtant avares de compliments, n'ont-ils pas dit de lui qu'il a su allier sa qualité d'onusien à celle d'européen ? Je souhaite que la riche expérience que le président Hambro tirera de cette session fasse désormais de lui un des apôtres de la paix et de la justice universelle et une référence dans notre monde si troublé.

85. A ses côtés, je suis heureux de retrouver le Secrétaire général, U Thant, et de rendre hommage, une fois de plus, au courage politique, au dévouement exemplaire et à la clairvoyance dont il fait preuve dans l'exercice de ses fonctions délicates. L'exposé impres-

sionnant qu'il a fait le 1er septembre dernier à Addis-Abéba, devant la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, témoigne plus que jamais de la foi qu'il porte en l'Organisation des Nations Unies comme instrument au service de la paix et de la coopération internationale.

86. C'est à une époque où le monde était pleinement malheureux, c'est-à-dire au lendemain de la dernière grande conflagration mondiale, qu'est née l'Organisation des Nations Unies. En ce temps-là, les souffrances humaines étaient à leur paroxysme. Les tonnes de bombes entassées dans les laboratoires avaient produit leur effet. A la place des édifices gigantesques, témoins de la splendeur de la civilisation occidentale et de la puissance merveilleuse du "dieu comblé", s'accumulaient des ruines immenses.

87. Le ciel de l'humanité était sombre et le monde entier se laissait entraîner à une noire désespérance. Des voies plaintives remplissaient les montagnes et les vallées; des femmes restaient inconsolables parce que leurs fils ou leurs époux n'étaient plus.

88. Ces événements douloureux devaient conduire l'homme à la réflexion. Les dirigeants des peuples ont alors compris la nécessité d'instaurer un nouvel ordre social basé, non pas sur l'intérêt du plus fort, mais sur la justice, le respect mutuel, et de substituer aux haines particulières ou collectives l'impartialité d'une instance internationale. Une nouvelle étape était franchie dans l'évolution sociale du monde. Les horreurs de la guerre n'étaient qu'une toile de fond sur laquelle étaient apparues, au premier plan, la destinée et la progression de l'humanité. L'Organisation des Nations Unies était née. La recherche de la paix, l'élimination de tous les risques susceptibles de conduire à une nouvelle conflagration, bref la réhabilitation de l'humanité, telles ont été les raisons profondes qui ont présidé à l'éclosion de cette généreuse institution.

89. Jamais la loi de solidarité n'avait été mieux ressentie. On semblait comprendre que le bien-être de l'humanité devait dépendre de chaque peuple comme la santé générale du corps est fonction du bon état de chacune de ses parties. En effet, la vie humaine est un principe d'unité si puissant que la défaillance d'un seul organe suffit à déterminer un malaise général dont se ressentent tous les organes. Partout dans l'univers, on observe cette mutuelle dépendance entre les diverses parties d'un tout, de sorte qu'on ne peut modifier l'une d'elles sans agir par contre-coup sur les autres et sur le tout qu'elles constituent. Il en va de même des nations. Elles sont liées par un réseau d'actions et de réactions réciproques, de sorte que chacune d'elles subit toujours, dans une certaine mesure, l'influence de celles qui l'entourent et des temps qu'elle traverse.

90. La seconde guerre mondiale a permis aux peuples belligérants de saisir l'immense portée de cette loi de solidarité humaine et la vanité de toute prétention égoïste de travailler à sa sécurité sans souci de celle des autres. L'Organisation des Nations Unies est née précisément de ce besoin de rapprochement intime entre les peuples. Depuis, on lui doit cet hommage :

c'est avec une activité inlassable que l'Organisation des Nations Unies poursuit ses objectifs de paix. Pour les atteindre, elle oriente tout son travail vers l'homme idéal que chacun porte en soi comme une ébauche.

91. Cet homme idéal, elle invite chacun à le chercher bien au-delà des limites de sa propre individualité. Car chacun de nous est par nature un être social et doit s'efforcer de le devenir de plus en plus pour atteindre sa perfection personnelle. Etre social, il l'est d'autant plus qu'il ne se développe pleinement que par l'amour qu'il porte à son prochain. C'est pourquoi, bien que la destinée de la personne ne soit pas fatalement engagée dans la destinée du tout, c'est en travaillant avec amour à la destinée du tout que la personne réalise sa propre destinée.

92. L'ONU est donc humaniste parce qu'elle veut écouter et comprendre, être écoutée et se faire comprendre. Elle est humaniste parce qu'elle vise à faire jouir tous les hommes des biens communs et essaie patiemment de civiliser l'univers pour qu'il devienne un instrument de la pensée et de l'amour humain. Elle est humaniste parce qu'elle rapproche au lieu d'isoler et de séparer. Elle est bien une école et, comme toute école, elle est une maîtrise. L'un des plus nobles effets de cette école est cette formation du cœur par la joie et l'activité en commun. Pour tout cela, quelles actions de grâce ne lui sont pas dues en ce vingt-cinquième anniversaire de sa fondation !

93. Au bilan de cette institution s'inscrivent beaucoup d'œuvres remarquables : les querelles qu'elle a apaisées, les œuvres humanitaires qu'elle entretient dans certaines parties du monde, les solutions heureuses qu'elle a apportées à beaucoup de conflits. Sa vocation, c'est de rendre la Terre toujours plus humaine et l'humanité plus solidaire. C'est d'associer celle-ci à l'entraide fraternelle et de la rendre plus digne d'être offerte par le vouloir de l'homme à son Créateur.

94. Mais, malheureusement, l'équilibre vers lequel elle aspire n'est pas encore établi. La protection des droits de l'homme n'est pas toujours assurée. L'homme veut connaître, aimer, posséder, jouir, vivre en un mot et vivre le plus possible. Mais souvent il ne rencontre qu'obscurité, déception, misère et découragement.

95. Les grandes puissances englobent des sommes considérables dans la fabrication et l'entretien d'engins de destruction massive, tandis que la plus grande partie du monde croupit dans la misère, l'ignorance et la maladie. Le monde a donc besoin de se restructurer selon une plus parfaite vision pour lui assurer la présence indéfectible et intelligente d'une fraternité exigeante et efficace.

96. Tous ces problèmes se posent avec acuité devant la conscience internationale, devant l'ONU. Si, jusqu'à présent, elle ne leur a pas trouvé de solution heureuse, cela ne lui est pas imputable. Seuls doivent être mis en cause les égoïsmes de certains de ses Membres.

97. Avec le progrès moderne, le prodigieux effort technique et la création des moyens de confort, les

nations du monde devraient être tournées vers l'espérance d'une vie facile. Mais pourquoi connaissent-elles un tel désarroi à l'époque même où la Terre, par suite des conquêtes de la science, s'est révélée capable de nourrir une population double de la nôtre ? Poser une telle question, c'est la résoudre. Si l'humanité est un océan de misère, c'est parce qu'elle souffre d'un manque de fraternité, c'est parce que, pour nous répéter, tout n'est pas rapporté à l'homme. Le jour où l'homme sera un frère pour l'homme, l'attitude d'un groupe à l'égard d'un autre groupe, l'attitude d'une nation à l'égard d'une autre nation seront modifiées fondamentalement. Il ne s'agira plus alors d'appréhender un peuple pour l'exploiter, mais de réaliser la satisfaction des besoins globaux, de chercher avidement des techniques de mise en valeur et les modes de relations et d'échanges qui créeront une humanité fraternelle.

98. L'ONU mène un combat en faveur de la paix, mais ce combat, pour être entier, doit être aussi un combat contre la misère à l'échelle mondiale, et surtout un combat en faveur de la revalorisation de l'homme. Ce combat demande un engagement sans réserve. Pour que ce combat soit couronné de succès, il faut que chaque peuple ait son champ de bataille restreint, selon les dons qu'il a reçus, selon sa taille et ses ressources.

99. A l'heure actuelle, le Viet-Nam s'effondre, pour ainsi dire, dans une gigantesque barbarie. Le sang coule et des édifices gigantesques flambent. Cette guerre meurtrière, loin d'être circonscrite au seul Viet-Nam, voici qu'elle est allumée au Cambodge. Ce qui augmente l'inquiétude des hommes attachés à la paix.

100. Au Moyen-Orient, le conflit israélo-arabe est encore une épée suspendue sur la tête du monde. Cette région n'est plus qu'une vaste poudrière. Il suffit qu'une allumette y soit jetée pour qu'une explosion terrible se produise et disloque les plus belles espérances de l'homme.

101. Dans la semaine de l'ouverture des assises de cette assemblée, le monde a été troublé par les événements de Jordanie. Des milliers d'être humains ont déjà péri dans cette affreuse aventure. C'est grâce à l'esprit de conciliation et à la forte personnalité de feu l'illustre président Nasser qu'un accord de cessez-le-feu est survenu entre les deux parties belligérantes. Cette tragédie de l'angoisse est bien loin de connaître son dénouement. Est-ce trop de dire que la solution du problème du Moyen-Orient demeure et demeurera entre les mains des Grands ?

102. Ajoutez à ces tristesses le drame des millions de Noirs de la Rhodésie, du Mozambique, de l'Afrique australe, de la Guinée portugaise, emprisonnés dans un style de vie arriéré et condamnés à n'avoir d'autres horizons que ceux de la souffrance et du désespoir.

103. Toutes ces questions angoissantes atteignent l'homme dans sa chair et paralysent son esprit. Les plus indifférents sont inquiets et l'humanité elle-même commence à comprendre l'importance du danger.

104. L'Occident est fier de sa civilisation. Pour la sauver, des milliers d'hommes ont péri et des dizaines

de milliers d'autres ont souffert. Pour la préserver, les grandes nations s'arment chaque jour et mettent en réserve des forces prodigieuses capables de ravager des continents entiers. Cette civilisation, a-t-on dit, est en danger, non pas tant à ses frontières géographiques qu'aux frontières mêmes du cœur humain.

105. Il est un autre point noir sur l'écran de l'humanité qui préoccupe le peuple tchadien, c'est l'absence de la Chine populaire au parlement du monde. Ses 700 millions d'êtres humains forment une communauté importante. Ils ont leur civilisation qu'ils consolident de jour en jour davantage. Ils progressent dans la voie de la technologie et s'exercent à maîtriser l'énergie nucléaire. Ce vaste pays est donc un interlocuteur qu'on n'a pas le droit de dédaigner ou d'exclure du système mondial de coopération et de coexistence pacifique car, aussi longtemps qu'il en restera à l'écart, tout équilibre ne pourra être que précaire et momentané. Mais nous n'entendons par réparer une injustice en en créant une autre qui découlerait de l'exclusion de Formose, et lui-même Membre fondateur de notre organisation.

106. Outre ces questions qui bouleversent toute l'humanité, l'Afrique a aussi ses problèmes particuliers, qui constituent le plus grand drame du siècle. Il nous faut en effet, en toute objectivité et sans vaine passion, constater devant notre assemblée qu'après les premiers progrès effectués jusqu'en 1965 la décolonisation, notamment en Afrique australe, semble ralentie à cause de la résistance effrontée d'une minorité raciste. En dépit de tous vos efforts, et notamment de l'appui moral que vous avez apporté l'an dernier au Manifeste de l'OUA sur l'Afrique australe⁴, aucune amélioration n'a été enregistrée. Le Secrétaire général, U Thant, a eu, lors de notre rencontre à Addis-Abéba en septembre dernier, le courage de nous en tracer un triste bilan. Il en ressort que, dans les territoires encore sous domination coloniale, la situation n'a cessé de se détériorer. Les régimes minoritaires racistes et illégaux de Pretoria et de Salisbury intensifient par tous les moyens possibles l'oppression qu'ils exercent contre les populations majoritaires en Afrique du Sud, en Namibie, au Zimbabwe et dans les colonies portugaises.

107. L'Organisation des Nations Unies, cherchant à mettre fin à cette situation, a adopté plusieurs résolutions condamnant de tels actes, exigeant qu'il y soit mis fin et que l'on revienne à la légalité. Des sanctions économiques obligatoires, ont même été décidées dont l'application, croyait-on, allait amener ces régimes à étouffer. Nul ne peut nier que non seulement les résultats souhaités n'ont pas été obtenus, mais qu'avec l'appui moral, économique et matériel de certaines puissances, l'Afrique du Sud et le Portugal sont parvenus à réaliser la machine militaire la plus redoutable qui soit, non seulement pour détruire les combattants de la liberté, mais pour menacer et intimider les Etats indépendants d'Afrique, et singulièrement leurs voisins.

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

108. Tout cela constitue un défi flagrant aux idéaux, à l'autorité et à l'existence même de l'ONU, tant il est vrai que les résolutions et les sanctions que vous préconisez resteront lettre morte tant que certains Etats Membres ne les respecteront pas. Voilà donc pourquoi nous pensons que ce qu'il faut avant tout, ce n'est pas tant d'adopter des textes que de pouvoir veiller à leur stricte application. On a parlé de la nécessaire démocratisation de l'ONU. Soit. Nous aimerions, quant à nous, affirmer que ce qui importe avant la réforme d'une machine administrative, c'est l'humanisation et la décolonisation des esprits eux-mêmes.

109. S'humaniser, c'est respecter sa parole, c'est suivre l'esprit de la Charte des Nations Unies; c'est se convaincre que l'amélioration du sort des peuples déshérités est une condition essentielle de la paix.

110. En effet, pourquoi parler de décolonisation si l'existence même des Etats du tiers monde reste menacée par des problèmes de développement économique ? A quoi donc leur servirait une indépendance politique, si elle n'était assortie d'une indépendance économique ou tout au moins de l'espoir d'une croissance économique harmonisée ? C'est devenu un lieu commun de dire que le fossé déjà effrayant s'agrandit chaque jour entre les pays nantis et les pays sous-développés. Les statistiques le prouvent; d'ailleurs, les plus hautes autorités morales et spirituelles et votre assemblée aussi ont reconnu qu'il y avait un devoir de solidarité humaine qu'il fallait accomplir pour conférer aux hommes une égale dignité. Il est vrai que les pays du tiers monde doivent avant tout compter sur eux-mêmes, mais nul ne saurait nier que leurs maigres ressources sont loin d'être à la mesure de l'énormité de leurs besoins. Seule l'aide extérieure venant compléter les efforts nationaux peut permettre d'accomplir quelques progrès et de rattraper le retard qui les sépare des pays développés. Si, comme l'a dit Sa Sainteté le pape Paul VI, "le développement est le nouveau nom de la paix", les freins au développement sont une grave menace contre la paix. Nous avons cru, en mettant notre espoir dans la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Genève en 1964⁵ et à New Delhi en 1968⁶, que nous pourrions compter dans l'immédiat, en vue du développement, sur la solidarité internationale, d'autant plus que l'interdépendance économique entre les nations ne cesse de s'accroître, les marchandises produites par les unes circulant de plus en plus facilement en direction des autres. Mais, paradoxalement, pendant que les échanges se développent, les producteurs des matières premières de base, surtout des pays tropicaux, constatent que les cours se dégradent, tandis que les prix d'acquisition des biens d'équipement et des produits d'importation qui leur sont nécessaires augmentent sans cesse. A New Delhi, les projecteurs de films d'actualités se sont éteints ainsi que nos espoirs.

⁵ Première session de la Conférence, tenue du 23 mars au 16 juin 1964.

⁶ Deuxième session de la Conférence, tenue du 1er février au 29 mars 1968.

111. Certaines organisations internationales ont eu l'immense mérite d'avoir compris ce problème de développement et d'avoir tenté, par des créations comme la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, d'y apporter une première solution. A leur tour, les six Etats membres de la Communauté économique européenne, lors de la signature du Traité de Rome en 1957, ont décidé d'apporter une contribution communautaire au développement des pays et territoires d'outre-mer liés alors à eux. Trois conventions d'association devaient successivement régir les rapports de coopération entre la Communauté et les Etats africains et malgache devenus entre-temps indépendants. Ces 18 Etats, avec les mêmes caractéristiques géographiques, démographiques et économiques, figurent parmi les plus pauvres des pays en voie de développement. L'étroitesse de leurs marchés freine le progrès et décourage l'investissement. Les coûts de production, de distribution, sont particulièrement lourds. En définitive, ils ont besoin plus que d'autres d'une aide qui soit à la fois massive et désintéressée. C'est ce qui explique qu'après les contacts que nous avons pris avec les gouvernements européens, nous avons décidé de renouveler, le 29 juillet 1969, notre convention d'association au Marché commun.

112. L'analyse du contenu de cette nouvelle convention laisse paraître, certes, que nos préoccupations n'ont pas toutes été prises en considération, particulièrement en ce qui touche les échanges commerciaux. Cependant, en matière de coopération financière et technique, nous pensons que nous avons obtenu des aménagements innombrables par rapport à l'ancienne convention. Mais c'est surtout en tenant compte du contexte politique international particulièrement défavorable qu'il convient d'apprécier l'ensemble de ces résultats. En effet, dans tous les grands pays dispensateurs d'aide, nous assistons depuis quelques années à une baisse sensible du montant de l'aide consacrée au développement. L'aide à l'étranger et notamment aux pays en voie de développement tend à devenir de plus en plus impopulaire. Ajoutons à cela la pression politique extrêmement forte exercée sur les "Six" par les autres pays en voie de développement et par certains grands pays développés, les uns et les autres invoquant des théories "mondialistes" pour hâter l'avènement d'un nouvel ordonnancement mondial du commerce international.

113. En fait, ce que prouve notre association au Marché commun, c'est qu'une politique globale de développement nécessite une série d'efforts concentriques : efforts, tout d'abord, des pays en voie de développement sur leurs propres territoires, efforts, ensuite, de ces mêmes pays entre eux, efforts, enfin, de la communauté internationale. C'est dans ce cadre que nous plaçons notre association au Marché commun européen, qui n'est pour nous qu'une étape vers un effort international plus soutenu.

114. C'est pour cela que nous sommes persuadés que le démarrage de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, au moment même où nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de

l'ONU, serait un événement d'importance capitale et un tournant de l'évolution de la coopération internationale. A ce propos, je disais, au mois de janvier dernier, au moment où je venais d'être appelé à la présidence de l'Organisation commune africaine, malgache et mauricienne (OCAMM), l'attention qu'il fallait que nous apportions à la préparation de cette deuxième Décennie, car le développement apparaît aujourd'hui comme un objectif global, un événement universel auquel toute la communauté internationale doit participer. Que l'on se souvienne que l'une des conséquences de l'enrichissement sans cesse croissant des uns et l'appauvrissement continu des autres, c'est que le produit national brut par habitant en 1969 est de 2 500 dollars des Etats-Unis environ dans les pays développés à économie de marché, 1 200 dollars dans les pays socialistes d'Europe orientale et 190 dollars seulement dans les pays en voie de développement, qui constituent près des deux tiers de l'humanité.

115. De tels faits devraient nous inciter à faire en sorte que la deuxième Décennie du développement ne devienne pas un slogan de propagande pour les uns, et un faux alibi pour les autres. Nous espérons notamment que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement saura déterminer une stratégie globale pour le développement comportant des éléments de politique nationale, mais aussi et surtout la part appréciable qui doit relever de la coopération internationale en ce domaine. Que l'on me permette ici d'exprimer notre grave préoccupation devant le fait qu'il n'a pas été possible de parvenir à un accord complet sur un certain nombre de problèmes de fond relatifs à la contribution de la CNUCED à la stratégie internationale du développement, et de dire la grande importance que nous attachons aux questions qui restent à résoudre car elles sont pour nous vitales. L'une d'elles concerne les négociations devant aboutir à la mise en place, dans le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, d'un système de préférences généralisées. Non que nos pays soient opposés à ce système; au contraire depuis l'adoption le 24 octobre 1967 de la Charte d'Alger⁷, nous nous sommes prononcés sans équivoque. Cependant, les offres faites par certains pays développés nous obligent à répéter clairement que le nouveau système ne doit ni être discriminatoire ni donner lieu de quelque manière que ce soit à l'expression de divergences entre les différents membres de la CNUCED et particulièrement entre les pays en voie de développement eux-mêmes.

116. Faut-il enfin rappeler que la résolution 21 (II) de la deuxième session de la CNUCED précisait que le système général des préférences avait essentiellement pour objet le développement économique de ces pays ?

117. Or, il est apparu, selon une étude réalisée sous l'égide de la Commission économique pour l'Afrique⁸, que les gains estimatifs totaux des pays en voie de développement d'Afrique seraient, pour 1967 et 1968,

⁷ Charte adoptée par la Réunion ministérielle du Groupe des 77 pays en voie de développement.

⁸ Document E/CN.14/WP.1/28.

dans les cas de l'application du système des préférences, de 14 406 000 dollars. Ils seraient de 6 199 000 dollars pour les pays africains membres du Commonwealth; de 7 151 000 dollars pour les autres pays et seulement de 1 056 000 dollars pour les 18 pays associés au Marché commun. Et même, parmi ces 18 pays, il y en aurait au moins quatre qui ne gagneraient rien de la mise en place du système.

118. Or, à l'heure actuelle, l'aide financière — sans parler des avantages commerciaux — que la Communauté économique européenne apporte aux Etats africains et malgache associés à la CEE sur le plan multilatéral par le canal du Fonds européen de développement se chiffre à 200 millions de dollars. Vous comprendrez donc que nos pays hésitent à lâcher la proie pour l'ombre, surtout à un moment où le volume de l'aide des pays riches s'amenuise d'année en année alors que nos besoins augmentent démesurément, et surtout quand les conditions de cette aide, même dispensée par le canal de la Banque mondiale, deviennent de plus en plus contraignantes pour nos fragiles économies.

119. En second lieu, l'établissement d'un programme d'action précis et ajustable tous les ans est nécessaire. Nous pensons qu'en dehors des grandes déclarations auxquelles nous sommes prêts à applaudir, les buts et objectifs de la deuxième Décennie ne pourront être atteints que si des dates limites sont fixées pour l'application des mesures qui doivent permettre de les atteindre. Il est urgent que les pays développés prennent de véritables engagements dans le cadre de cette stratégie internationale du développement et considèrent que le pourcentage d'aide de 1 p. 100 n'est pas un plafond, mais seulement un plancher. De même, l'aide alimentaire qui jusqu'ici n'a pu pallier que les difficultés à court terme doit, au cours de cette décennie, revêtir une forme plus élaborée car le problème de la faim subsistera. Malgré les nouveaux progrès prévus, plusieurs pays en voie de développement manqueront encore de calories et de protéines, la production locale et les importations commerciales ne suffisant pas à couvrir leurs besoins. Cependant, les prévisions de la FAO et de l'OCDE indiquent que, vu leur capacité de production, les pays développés pourront continuer à produire pendant ce temps plus de céréales et de produits laitiers que n'en pourront absorber leurs marchés commerciaux. Ces quelques exemples suffisent à montrer la part de responsabilité qui incombera au cours des 10 ans à venir aux pays nantis pour que s'ouvre réellement une ère fructueuse de coopération économique internationale.

120. En ce qui nous concerne, nous avons pris conscience de ce qui nous reste à faire et nul ne peut ignorer les efforts de regroupement que tentent de plus en plus certains pays sous-développés afin de mettre en commun leurs ressources, d'échanger certaines expériences et de créer des marchés d'envergure. Ce que réalisent à cet effet les 15 Etats de l'Organisation commune africaine, malgache et mauricienne, dont j'ai l'honneur de diriger depuis 10 mois les destinées, mérite bien que l'opinion internationale s'y intéresse. En effet, il y a 10 ans, au moment où tout semblait

vouer nos jeunes Etats indépendants à la division et à l'émiettement, nous avons su nous unir pour organiser une étroite collaboration dans tous les domaines possibles, pour assurer la sécurité indispensable au développement de nos Etats, pour maintenir la paix en Afrique, à Madagascar et dans le monde. L'Organisation commune africaine, malgache et mauricienne, nous l'avons lancée comme un défi à nous-mêmes, un rejet de l'Afrique balkanisée telle un miroir brisé en mille morceaux.

121. Je ne vous cacherai pas les difficultés que nous avons rencontrées nous-mêmes, mais ce que je vous dirai, c'est qu'elles nous ont amenés parfois à un examen de conscience sérieux, à une adaptation de plus en plus vivante de notre organisation aux réalités de nos Etats en nous efforçant de marquer notre union par des actions concrètes et réalistes, en créant des organismes spécialisés dans les différents domaines de notre coopération. Je citerai notre Compagnie multinationale d'aviation, notre Union des Postes et télécommunications, notre Office de la propriété industrielle, notre Organisation pour le développement du tourisme. De même, successivement, nous avons réussi à mettre sur pied plusieurs établissements à vocation régionale pour la formation de nos cadres.

122. L'organisation d'un marché du sucre, malgré ses difficultés, et les études pour la création d'un marché commun de la viande, prouvent que nous voulons tirer le plus grand profit de la complémentarité de nos ressources. Mais surtout, dans un monde en perpétuel devenir, l'OCAMM aura le mérite de favoriser entre ses membres et dans l'esprit même de l'Organisation de l'unité africaine, les échanges d'expériences nécessaires dans des domaines aussi variés que l'économie, l'éducation, la culture, les affaires sociales et la recherche scientifique et technique.

123. Les anciens avaient coutume de dire : "Malheur à l'homme seul"; nous avons bien compris, en créant l'OCAMM et en la structurant, que de nos jours les pays demeurés seuls ne réussiront jamais.

124. Le message qu'aujourd'hui l'OCAMM apporte par ma voix à l'Organisation des Nations Unies est un message d'admiration pour sa lutte désintéressée, par pur amour d'un idéal, en faveur de la restauration des valeurs fondamentales de la vie humaine, qui sont : la dignité et la liberté de la personne humaine, l'unité et l'interdépendance de la race humaine, le règne du droit et non de la force dans la communauté humaine.

125. Nous sommes heureux de préciser pour l'Organisation des Nations Unies que tout le contenu concret de notre politique, nous le tirons des idéaux de justice, de paix et de progrès de la Charte des Nations Unies. Comme le dit le pape Paul VI,

"Combattre la misère et lutter contre l'injustice c'est promouvoir, avec le mieux-être, le progrès humain et spirituel de tous, et donc le bien commun de l'humanité. La paix ne se réduit pas à une absence de guerre, fruit de l'équilibre toujours précaire des forces. Elle se construit jour après jour, dans la pour-

suite d'un ordre voulu de Dieu, qui comporte une justice plus parfaite entre les hommes ⁹."

126. En faisant du développement des peuples démunis le chemin qui conduit à la paix, ou le nouveau nom de la paix, le Pape a invité du même coup les nations nanties à réviser leur notion de solidarité universelle ou de compréhension humaine. Nous gardons l'espoir que le cri qu'il a lancé dans cette encyclique, le cri du monde de la faim, et son message à l'ONU [1347^{ème} séance], qui est toujours d'actualité, seront entendus pour que les peuples vivent plus fraternellement et se donnent des institutions porteuses de progrès pour toute la famille humaine. Cette espérance n'est pas utopique, en dépit des erreurs du passé et des actes de barbarie commis ça et là. Bon gré, mal gré, l'humanité prise dans son ensemble marche fatalement vers le progrès, c'est-à-dire vers la perfection, vers le bonheur.

127. Nous considérons aussi comme une étape prometteuse du développement de la lutte pour la paix mondiale les dispositions prises, ces temps derniers, par l'URSS et l'Allemagne de l'Ouest pour éviter tout recours à la force dans la solution du problème des deux Allemagnes. Puisse ce dialogue ouvrir la voie à une vie plus fraternelle dans une communauté humaine vraiment universelle.

128. C'est sur cette note optimiste que je veux achever ce message. Les lourds et sombres nuages qui ont envahi la scène de l'humanité finiront par disparaître. Les forces ténébreuses du lointain passé que chacun sent palpiter au fond de ses artères céderont aussi le pas aux forces du bien. Alors, le fort et le faible, le riche et le pauvre, sans autre raison qu'une égale appartenance à la race humaine, s'attireront et se confondront dans une communauté humaine vraiment fraternelle.

129. Qu'il me soit permis enfin, avant de quitter cette tribune, de remercier tous les Etats qui ont donné leur voix au Tchad pour qu'il soit élu à une vice-présidence de la vingt-cinquième assemblée de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le parti progressiste tchadien, le Gouvernement et le peuple tchadiens sont très sensibles à ce geste d'amitié. C'est un fleuron qu'ils ont ajouté à la couronne de ce pays surnommé le cœur ou le carrefour de l'Afrique, les autres étant la vice-présidence de l'OUA, la présidence de l'OCAMM. Que tous ces Etats trouvent ici l'expression de la gratitude de tous les Tchadiens.

130. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre la déclaration de Sa Béatitude l'archevêque Makarios, président de la République de Chypre.

131. L'archevêque **MAKARIOS** (*interprétation de l'anglais*) : Réunis ici pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la naissance des Nations Unies, nous faisons une pause pour apprécier pleinement le sens

profond de cet événement historique. En effet, les Nations Unies constituent l'entreprise la plus importante de l'humanité; elles incarnent les aspirations éternelles de l'homme à la recherche de la paix.

132. Les Nations Unies, nées il y a 25 ans des cendres de la seconde guerre mondiale, sont depuis longtemps au cœur même d'un espoir exaltant pour l'avenir de l'humanité. L'Organisation a fait fonction de phare pour attirer en ses murs les nations vers des dialogues raisonnés au lieu d'inimitiés et de luttes à l'extérieur. Ces dialogues ont peut-être ressemblé à certains moments à une suite de monologues dans le vide; ils ont cependant toujours contribué à détendre l'atmosphère.

133. En arrivant à cette pierre milliaire de la vie de l'Organisation, nous jetons un regard en arrière pour évaluer ses réalisations, et nous regardons en avant pour évaluer son potentiel. On ne peut nier les succès des Nations Unies. L'ONU a établi des normes de conduite internationale qui influencent le développement d'une société internationale. Elle a présidé, elle préside encore à la décolonisation des peuples dépendants. Plus de 60 pays nouvellement indépendants sont devenus Membres de l'Organisation. Les Nations Unies ont établi le principe de la responsabilité et de l'équité entre les nations riches et pauvres; elles ont construit un ensemble remarquable d'institutions spécialisées et autres chargées de mettre en œuvre ce noble objectif.

134. On a pris des mesures importantes en vue d'établir des normes globales en matière de droits de l'homme, et l'on a jeté les bases qui permettent de développer un droit international contemporain dans nombre de domaines. Les Nations Unies ont réussi à contenir les petits conflits et à les empêcher de dégénérer en conflagrations générales. C'est dans l'accomplissement de cette tâche qu'on a conçu et mis en œuvre la notion importante des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. On a ainsi allégé des situations de crises dans différentes parties du monde.

135. On ne saurait cependant ignorer qu'en ce qui concerne leur but primordial, celui d'établir un ordre mondial et une sécurité internationale, les Nations Unies n'ont pas répondu à l'attente générale ni à ce qu'exigeaient les besoins croissants de la communauté internationale. Cette faiblesse provient du fait que leurs membres ne se sont pas acquittés des obligations que leur impose la Charte.

136. Certes, la guerre froide, avec ses profondes divisions idéologiques, a contribué à entraver l'efficacité des Nations Unies, mais un problème plus fondamental réside dans la poursuite d'intérêts étroits et à court terme aux dépens de l'Organisation. Les Nations Unies ne peuvent être efficaces que si leurs membres reconnaissent que leur véritable intérêt, leur intérêt à long terme, est inséparable de celui de la communauté mondiale, et s'ils décident d'agir en conséquence. La pleine application de la Charte est la seule réponse. A l'heure actuelle sur la scène internationale, alors que des systèmes de conduite humaine et nationale périmés subsis-

⁹ Sur le développement des peuples, Typographie polyglotte vaticane, 26 mars 1967, p. 71.

tent et accompagnent de luttes et de divisions, le progrès technique a unifié le monde du point de vue physique. La rapidité fantastique des moyens de transport et de communications souligne plus encore l'interdépendance croissante de la famille humaine et la nécessité de l'unité. Elle a aussi créé de nouveaux périls et des défis sans précédent que les auteurs de la Charte n'avaient même par prévu.

137. Au cours d'une brève période de 25 ans, nous avons dépassé les limites de notre planète et avons transformé en réalité le rêve utopique de l'homme : se poser sur la Lune. Cet exploit fantastique a ouvert de nouvelles perspectives aux yeux de l'homme. Il a révélé le caractère unique de notre petite terre et montré combien il est illusoire de penser que les nations peuvent vivre dans l'isolement.

138. Nous avons exploré le fond des océans et y avons découvert une majestueuse beauté et des richesses comparables à celles de la surface de la Terre. Nous y avons vu la continuité sans fin de la vie et l'harmonie de la nature sur notre planète. Cependant, une note discordante se fait entendre à cause du mauvais usage que l'homme fait de la technique; il trouble ainsi l'harmonie et menace de détruire la vie même.

139. Nous avons mis la pensée humaine en ordinateurs et nous avons permis aux machines de dominer notre vie et notre milieu, au péril croissant de l'une et de l'autre. Nous avons désintégré l'atome, mettant ainsi une énergie et un pouvoir de destruction fantastiques aux mains d'une humanité qui n'est pas encore prête à s'en servir avec sagesse. En un monde plein d'antagonismes et de conflits, la transformation d'un tel pouvoir en armes de destruction massive a étendu sur la vie des hommes, où qu'ils se trouvent, une ombre gigantesque de crainte : celle d'un cataclysme nucléaire.

140. Ainsi, les progrès récents et immenses de la science et de la technique ont un tel potentiel de menaces qu'il a fallu réexaminer leur valeur pour l'homme. Cette valeur dépend naturellement des utilisations que l'homme en tire et des motifs qui l'inspirent. Nous semblons attacher moins d'importance aux possibilités d'améliorer la vie qu'aux moyens de la détruire. Une analyse approfondie des raisons qui nous inspirent et un changement de direction sont nécessaires pour que l'humanité survive à ses propres progrès scientifiques.

141. L'objet le plus urgent de cette assemblée commémorative est de souligner davantage combien il est nécessaire de définir et d'évaluer à nouveau notre politique. Comme nous sommes dans un monde fondamentalement transformé, où la vie a pris une nouvelle dimension, nous devons nous efforcer d'adapter nos méthodes traditionnelles aux conditions nouvelles qui nous entourent.

142. A cet égard, si nos intérêts particuliers à court terme s'opposent aux intérêts plus larges de la communauté mondiale pour la paix et la survie, ce sont ces derniers qui doivent l'emporter.

143. Nous devons établir une nouvelle norme d'aléance aux Nations Unies en tant qu'autorité qui représente la communauté mondiale. Cela s'impose parce que nous devons résoudre nos problèmes et nos dangers communs dans un esprit positif et par une action concertée. Toute réflexion faite, les nations comprendront que le respect fidèle des principes de la Charte sert leur intérêt national tout autant que celui de l'humanité dans son ensemble. Les Nations Unies n'ont pas été conçues pour être une tribune statique réservée aux débats et à l'exposé de griefs, mais — et c'est beaucoup plus important — pour qu'elles soient un instrument dynamique au service des gouvernements en vue d'assurer la sécurité collective et la paix dans le monde. Il ne devrait pas être difficile de comprendre que, tant que la liberté, la libre détermination, la justice et l'égalité ne régneront pas universellement, les conditions préalables à une paix durable n'existeront pas. Il ne devrait pas non plus être difficile de voir que, si l'on ne dirige pas les progrès de la technique vers des objectifs pacifiques, les menaces à l'humanité ne cesseront de s'accroître.

144. Un élément important des graves situations auxquelles notre monde doit faire face réside dans l'attitude qui consiste à ignorer virtuellement les Nations Unies et leur charte chaque fois qu'elles ne répondent pas à nos intérêts égoïstes et à court terme. Le résultat de cette attitude des Etats Membres est qu'ils violent les principes fondamentaux de la Charte, qu'ils ne mettent pas en vigueur d'importantes résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et qu'on ne tient pas compte des Nations Unies lorsque des problèmes vitaux se posent sur la scène internationale.

145. On aurait probablement pu arrêter depuis longtemps la guerre d'Indochine, qui cause tant de souffrances et de pertes de vies, si l'on n'avait pas ignoré les Nations Unies.

146. On pourrait régler la situation du Moyen-Orient, malgré son caractère complexe, en mettant en œuvre la résolution du Conseil de sécurité de novembre 1967 [242 (1967)]. A cet égard, Chypre appuie pleinement la mise en application intégrale de cette résolution qui établit les conditions essentielles à un règlement juste et honorable. Nous estimons également que la médiation du représentant spécial du Secrétaire général, l'ambassadeur Jarring — qui jouit de la confiance de tous les intéressés — constitue un facteur important pour mettre cette résolution en œuvre.

147. L'inique politique d'*apartheid* qui se maintient en Afrique du Sud, en Namibie et en Rhodésie, et qui constitue une grave menace à la paix, pose également un défi à l'autorité des Nations Unies. Nous condamnons cette politique inhumaine qui viole les valeurs les plus fondamentales consacrées par la Charte, y compris la valeur et la dignité de la personne humaine, le droit à la libre détermination et l'égalité de toutes les personnes, indépendamment de leur race, de leur croyance, de leur couleur ou de leur origine ethnique. Il est urgent de prendre des mesures internationales efficaces en vue d'assurer la pleine application des résolutions des Nations Unies mettant fin à l'*apartheid* si l'on veut résoudre la question de façon pacifique.

148. Les vestiges de la domination colonialiste en Afrique australe constituent un autre défi à la Charte et aux résolutions des Nations Unies et doivent faire d'urgence l'objet des préoccupations de la communauté internationale en vue de les éliminer d'ici peu.

149. En ce qui concerne la question de Chypre, que je n'ai pas l'intention de traiter en détail, notre politique est conforme à nos engagements primordiaux à l'égard des Nations Unies et de leur charte. Ce que nous recherchons, c'est une solution équitable et démocratique fondée sur le libre droit du peuple de Chypre à disposer de lui-même conformément aux principes de la Charte et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Ce problème est simple et facile à résoudre lorsqu'on le débarrasse des complications artificielles introduites de l'extérieur. Ce que nous souhaitons, c'est parvenir à un règlement dans le cadre positif de l'unité. Nous estimons qu'il s'agit là d'une condition indispensable pour construire une société saine dans tout Etat quel qu'il soit. Des dispositions comportant un partage provoquent toujours, par leurs effets à la fois psychologiques et matériels, un antagonisme destructeur et des frictions nouvelles. La mise en œuvre des principes de la Charte et des résolutions des Nations Unies offre le moyen de résoudre la question de Chypre.

150. Les Nations Unies ont prouvé leur utilité en protégeant la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre dans des moments critiques et en contribuant beaucoup à pacifier et à instaurer des conditions normales de vie dans l'île grâce à l'intervention de la force des Nations Unies chargée de maintenir la paix. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général pour l'intérêt constant qu'il n'a cessé de témoigner à la question de Chypre. Nous apprécions pleinement son incomparable intégrité dans tous les domaines; celle-ci, jointe à sa sagesse et à sa décision, lui a permis de guider les Nations Unies au cours des crises mondiales les plus graves. Nos chaleureux remerciements s'adressent également à ses collaborateurs, tant ici qu'à Chypre. Nous exprimons également notre gratitude et nos remerciements aux pays dont la précieuse contribution tant financière que militaire a permis de mener à bien les opérations de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre.

151. Indépendamment de ces questions précises qui se posent dans différentes parties du monde une importante question d'intérêt général a également retenu notre attention, celle de la poursuite de la course aux armements que les puissances nucléaires semblent incapables d'arrêter ou de ralentir. Le fait que l'Assemblée générale ait décidé de proclamer une Décennie du désarmement parallèlement à une Décennie du développement pour les années 70 souligne l'importance de ces deux problèmes. Il témoigne également de leur étroite interdépendance et de l'urgente nécessité qu'il y a à faire d'importants progrès en vue de les résoudre. Un arrêt de la production des armes nucléaires, indépendamment de sa valeur intrinsèque, procurerait également des ressources pour le développement économique, si nécessaire.

152. Sur la scène mondiale actuelle, de graves problèmes se multiplient et restent sans solution. Cela est dû avant tout au fait qu'on a tendance à se fier au concept dépassé de la force et à ignorer les Nations Unies, ignorant ainsi les solutions fondées sur les principes de la Charte. Cependant, quelles que soient les divergences d'intérêt ou d'idéologies qui puissent opposer la politique des gouvernements, on s'accorde généralement à reconnaître qu'il existe des inquiétudes et des intérêts communs supérieurs; notamment dans le domaine de la sécurité internationale, de la justice et de la paix, il s'agit également d'assurer la survie de l'humanité actuellement menacée par une catastrophe nucléaire ou par la pollution industrielle. Nous avons naturellement l'intention d'adopter des plans globaux dans le cadre des Nations Unies. Cependant, si nécessaires et logiques que soient ces plans, ils ne présenteraient qu'un faible intérêt sans la volonté commune des nations d'entreprendre une action réaliste, même aux dépens de leur politique traditionnelle de défense de leurs intérêts à court terme. C'est là le cœur même de notre problème et, en dernière analyse, celui-ci est essentiellement d'ordre moral.

153. La valeur et la force du Préambule de la Charte découlent des principes moraux qu'il exprime. C'était la première fois que ces principes étaient édictés en tant que règles dans le domaine de la politique internationale. Il fallait abandonner l'ancienne diplomatie, fondée sur la duplicité et la remplacer par une diplomatie publique et de bonne foi. Le Préambule de la Charte constituait ainsi une initiation aux impératifs moraux d'un monde nouveau naissant à l'ère des Nations Unies car la Charte introduisait des changements profonds et à long terme. Il fallait abolir le concept de la force que l'on retrouve tout au long de l'histoire de l'humanité. Son utilisation ou même la menace de son utilisation ne devait plus constituer un instrument de politique dans les relations entre nations. Ce changement n'est pas encore complet mais il est incontestable que l'existence même des Nations Unies constitue un frein puissant à l'égard de toute conduite arbitraire de la part des Etats. Les nations se sentent obligées d'expliquer et de justifier leur politique en tenant compte de la Charte. Le rôle central des Nations Unies à notre époque troublée est également indiscutable. Mais il faut encore développer et renforcer l'Organisation. Nous savons tous que des dangers croissants menacent l'humanité de destruction; nous exprimons tous notre inquiétude à l'égard de l'anarchie et de l'insécurité croissantes; nous reconnaissons tous que les Nations Unies représentent notre raison d'espérer et nous parlons avec ferveur de la nécessité de renforcer l'Organisation afin qu'elle puisse nous apporter la sécurité, la raison et la paix. Cependant, nos actes contredisent nos déclarations; comme si nous étions esclaves d'un dispositif que nous avons nous-mêmes créé, la vitesse acquise semble nous emporter dans d'autres directions.

154. Notre monde connaît maintenant une période d'hésitation entre des concepts anciens et des points de vue nouveaux, entre les concepts d'un monde qui a déjà disparu et les réalités d'un nouveau cosmos qui n'a pas encore pris racine dans notre conscience. Nous

sommes à une époque de transition entre le règne de la force et la foi dans la raison. C'est une période qui nous met à rude épreuve, une époque qui crée un contraste saisissant entre les affirmations officielles prononcées aux Nations Unies et la politique appliquée dans le monde de l'action. Cette dicotomie entre la raison et l'action fait que la personnalité des nations se dédoublent. Elle affecte sérieusement la réputation des Nations Unies et ébranle la confiance dans le rôle de l'Organisation face aux réalités actuelles. Cette crise de confiance de la société internationale est aussi une crise de l'homme en tant qu'individu. Il semble que l'homme ne puisse trouver par la réflexion et la raison seules le moyen de faire face à l'évolution profonde de notre époque. Car ces changements ont, en l'espace d'une génération, créé dans l'expérience humaine une variété plus grande que celle qui s'est accumulée au cours de toutes les époques précédentes. Pour la première fois dans l'histoire, l'homme doit s'organiser pour survivre. Il semble incapable de sortir par lui-même de ce dilemme crucial. Sa seule planche de salut réside dans un changement de valeurs et une modification de son orientation vers les sources inépuisables de l'esprit et de l'inspiration qui sont en lui et vers le bien de la communauté humaine qui l'entoure. Une réorientation du dynamisme de l'esprit humain peut, pensons-nous, être la clef des ajustements nécessaires pour assurer la survie de l'humanité.

155. Les Nations Unies sont essentiellement une institution politique; mais il est des moments lorsque les institutions humaines se trouvent en face de problèmes critiques, elles doivent prendre des décisions d'un caractère moral. Je suis convaincu qu'au moment présent de l'histoire, nous devons prendre nos décisions et les mettre en œuvre en tenant compte de notre responsabilité morale et de nos engagements. En ce sens, notre thème "Paix, justice et progrès" peut assumer la force d'un engagement plein de sens en cette assemblée commémorative.

156. L'époque que nous vivons est une époque critique pour toutes les nations et tous les peuples. Chypre est un petit pays qui n'a ni forces ni richesses matérielles. Nous sommes cependant fiers de penser que, compte tenu de nos modestes moyens, nous avons toujours et en toutes occasions contribué à renforcer notre organisation; c'est sur elle que reposent nos espoirs pour l'avenir de l'humanité. Nos offrandes aux Nations Unies ne peuvent être que celles de l'esprit et du cœur. En cette occasion solennelle, je désire réaffirmer, avec conviction et avec foi, notre dévouement inaltérable aux principes de la Charte et au renforcement et au développement des Nations Unies en tant qu'autorité mondiale efficace en faveur de la justice, de la liberté et de la paix dans le monde.

157. Tel est le message que dans un esprit d'humilité, je vous apporte au nom du peuple de Chypre à l'occasion de cette assemblée commémorative.

158. Le PRESIDENT : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Hubert Maga, président du Conseil présidentiel, chef de l'Etat et chef du Gouvernement de la République du Dahomey.

159. Le président MAGA : Monsieur le Président, mes premiers mots seront à votre intention pour vous féliciter d'avoir été désigné par vos pairs pour présider aux délibérations de cette session, une session qui n'est pas comme les autres puisque nous fêtons le vingt-cinquième anniversaire de notre organisation. Il fallait à cette occasion un représentant aux qualités humaines reconnues et admirées dont la compétence n'est plus à démontrer. Je suis heureux de pouvoir vous dire qu'à nos yeux vos qualités de diplomate avisé, de juriste éminent, d'internationaliste chevronné et, enfin, vos qualités d'homme d'Etat vous désignaient tout naturellement pour assumer cette présidence. Mais ce dont je voudrais me féliciter le plus, c'est que l'Assemblée générale, en vous élisant à sa présidence, ait voulu rendre un hommage mérité à votre pays et aux nations scandinaves qui ont été dès le départ parmi les soutiens les plus fermes et les plus dévoués des Nations Unies. Vos pays ont toujours soutenu la cause de la justice et du droit et, partant, celle des pays en voie de développement que nous sommes.

160. Ils l'ont fait sans arrière-pensée et avec la passion raisonnée qui les caractérise. Je voudrais donc à travers vous les saluer au nom du peuple du Dahomey, qui n'a pour eux qu'amitié et admiration.

161. Je voudrais par la même occasion rendre hommage au Secrétaire général de l'Organisation, U Thant, pour les efforts patients et inlassables qu'il ne cesse de déployer en faveur des Nations Unies et pour l'intérêt constant et jamais démenti qu'il a toujours porté et continue de porter aux problèmes du continent africain. Monsieur le Secrétaire général, soyez-en remercié.

162. La présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies — et chacun de nous le ressent — est empreinte à la fois de simplicité et d'une certaine solennité. Simplicité : comme chaque année et à pareille époque, les représentants des Etats Membres de l'Organisation se rencontrent sur les bords de l'East River pour se concerter, pour exprimer leurs préoccupations majeures et aussi leurs espoirs et leur confiance en l'avenir. Solennité : l'Organisation des Nations Unies, née des ruines encore fumantes de la seconde guerre mondiale, célèbre cette année le vingt-cinquième anniversaire de sa création, et la participation de personnalités éminentes à cette commémoration rehausse d'un éclat particulier cette session.

163. Il y a donc 25 ans que, "résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre . . . à proclamer à nouveau [leur] foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites . . . à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande", les peuples des Nations Unies adoptaient la Charte créant l'Organisation des Nations Unies.

164. Devant ces aspirations solennellement proclamées il y a un quart de siècle, la tentation est grande pour les uns et les autres de faire à cette occasion

une halte, de jeter un regard à la fois critique et objectif sur l'œuvre accomplie et le chemin parcouru par l'Organisation depuis sa fondation, en un mot d'en établir le bilan. Certains mettront l'accent sur les insuffisances ou les imperfections de l'Organisation, sur la nécessité d'adapter ses structures et ses méthodes de travail aux réalités de notre monde en pleine et constante mutation. D'autres souligneront que, malgré ses limites et les "crises" qu'elle a connues, l'Organisation des Nations Unies a pu, avec plus ou moins de bonheur, répondre dans une certaine mesure à l'attente des peuples et qu'elle constitue le lieu privilégié et irremplaçable de rencontre et de dialogue entre les hommes de bonne volonté.

165. Pour notre part, nous pensons qu'au-delà des brevets de satisfaction et des constats de carence, il convient que tous ensemble, à la lumière des expériences passées et aussi de la situation présente, nous recherchions les voies et moyens pour atteindre les buts inscrits dans la Charte des Nations Unies.

166. Tout d'abord, l'on est fondé à se demander si la Charte a été effectivement mise en œuvre, et notamment si les nombreuses possibilités qu'elle renferme dans les domaines les plus divers ont toutes été exploitées, que ce soit dans le cadre du Conseil de sécurité, organe chargé de la "responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales"; de l'Assemblée générale, aux réels pouvoirs de recommandation, et qui trop souvent malheureusement a été le théâtre de débats stériles et d'amères polémiques; du Conseil économique et social, où s'organisent les efforts des nations en faveur du bien-être et de l'épanouissement de l'homme; de la Cour internationale de Justice, dont nous attendons davantage.

167. Pour que l'Organisation des Nations Unies s'acquitte efficacement des tâches qui lui sont dévolues, il est indispensable que tous les Etats Membres de notre organisation, et en particulier ceux du Conseil de sécurité, qui sont investis de certaines responsabilités dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, remplissent loyalement les obligations que leur impose la Charte. L'Organisation des Nations Unies ne peut être un instrument de paix et de progrès que dans la mesure où chacun des Etats Membres lui apporte son concours et son soutien actifs et respecte les nobles principes inscrits dans la Charte, à savoir la souveraineté et l'égalité de droits des Etats, la non-immixtion dans leurs affaires intérieures, le règlement pacifique des différends, la renonciation à la menace ou à l'usage de la force, le droit à l'autodétermination des peuples.

168. Le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies revêt pour l'Afrique une importance particulière parce qu'elle coïncide avec le dixième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale, le 14 décembre 1960, de la résolution 1514 (XV) relative à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Cette déclaration a eu de plus profondes répercussions en Afrique que dans toute autre partie du monde. En effet, depuis l'adoption de cette résolution, par laquelle l'Assemblée

générale proclamait solennellement "la nécessité de mettre rapidement et inconditionnellement fin au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations", 14 pays africains sont devenus membres à part entière de la communauté internationale. Si l'on a enregistré avec satisfaction cette heureuse évolution, on ne peut manquer toutefois de déplorer la situation qui règne depuis quelques années en Afrique australe où des millions d'hommes, de femmes et d'enfants subissent encore le joug odieux de la domination coloniale et du racisme, au mépris de toute morale.

169. Dans cette partie de l'Afrique, la Déclaration universelle des droits de l'homme est chaque jour délibérément bafouée. Bien plus, le rejet du Manifeste de Lusaka sur l'Afrique australe par l'Afrique du Sud et le Portugal ne semble-t-il pas avoir sonné le glas de tout dialogue positif entre ces pays et l'Afrique indépendante? Et le refus coupable de certains Membres de l'Organisation des Nations Unies d'appliquer les résolutions de cette organisation est bien loin de contribuer à la paix et à la justice dans cette région.

170. Au cours des 25 dernières années, l'homme a accompli des progrès scientifiques et techniques sans précédent, comme en témoigne la récente et spectaculaire conquête de la Lune, alors que sur notre planète, la majeure partie de l'humanité continue de souffrir de la maladie, de l'ignorance, de la faim, du sous-développement. Restons donc sur terre, car la Lune est bien belle mais vide et, à la réflexion, la Terre vaut bien la Lune.

171. En dépit de quelques résultats encourageants obtenus çà et là, le tragique et l'angoisse de la situation des démunis face aux nantis sont grands. Certes, la masse totale des ressources consacrées aux pays en voie de développement peut paraître impressionnante, et pourtant elle est encore bien loin du minimum indispensable. Que sont-elles en fait par rapport à la misère immense du tiers monde et que sont-elles, en vérité, par rapport aux possibilités énormes des pays industrialisés?

172. Que de sommes englouties ces dernières années en des armements coûteux et en des guerres inutiles! Ainsi, faute d'avoir pu aider les hommes à vivre, on leur a donné l'occasion de mourir, tant l'arsenal militaire a été perfectionné.

173. Tout en saluant les efforts fournis dans le passé pour aboutir à la conclusion du Traité sur l'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires¹⁰, il faut que se poursuivent les efforts pour mettre un terme à la course aux armements. Le désarmement général et complet permettra de dégager d'immenses ressources susceptibles de contribuer au processus de développement de nombreux pays qui aspirent eux aussi au progrès économique et social. En aidant à la réalisation de cet objectif, l'Organisation des Nations Unies contribuera à favoriser le progrès économique et social

¹⁰ Traité signé à Moscou le 5 août 1963.

de tous les peuples, conformément à ses buts et principes.

174. La responsabilité des nations industrialisées dans l'accomplissement de cette tâche est immense. Il leur appartient — c'est d'ailleurs de leur propre intérêt bien compris — de s'associer à l'effort de transformation des pays défavorisés tout en leur apportant les bienfaits de la science et de la technique. Il devient évident que nous ne connaissons pas de paix véritable si le fossé entre nations riches et nations pauvres continue de s'élargir.

175. La présente session de l'Organisation des Nations Unies est, à notre avis, l'occasion d'une profonde réflexion et d'une prise de conscience de la part des Etats Membres. Elle devrait être marquée par des résolutions dont le respect scrupuleux et l'application sans réserve ne pourront plus faire douter de l'efficacité de notre organisation.

176. En s'engageant à appliquer dans les faits les principes de la Charte, les Etats Membres que nous sommes contribueront à faire de notre organisation ce qu'elle doit être, le "centre où s'harmonisent les efforts des nations" pour assurer la paix, la justice, la liberté, le progrès économique et social. C'est alors et alors seulement que l'Organisation des Nations Unies répondra aux aspirations de l'humanité et deviendra le véritable chantier de l'espérance pour des millions d'hommes.

177. En ce vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, c'est l'engagement qu'aujourd'hui, par ma voix, vous renouvelle une fois encore le Dahomey.

178. Le PRESIDENT : Je donne la parole à S. E. M. Abdelaziz Bouteflika, membre du Conseil national de la révolution et ministre des affaires étrangères de la République algérienne démocratique et populaire et envoyé spécial du Président de la République.

179. M. BOUTEFLIKA : Le vingt-cinquième anniversaire de la création des Nations Unies nous donne de nouveau l'occasion d'exprimer notre attachement à l'Organisation des Nations Unies et de consacrer notre réflexion à la situation qui règne actuellement dans le monde. Naturellement, nous ne pouvons qu'adhérer pleinement aux initiatives tendant à donner un caractère de solennité particulière à cet anniversaire, et applaudir aux dispositions qui ont été prises pour que cette session soit marquée d'un éclat exceptionnel, permettant une concentration de l'attention de l'opinion internationale sur notre organisation, et sur les problèmes graves qu'elle doit affronter.

180. En saluant la présence des nombreux chefs d'Etat qui ont tenu à honorer par leur participation cette cérémonie, qu'il me soit permis de dire combien le président Boumediene regrette de ne pouvoir s'associer en personne à cette commémoration à laquelle il accorde la plus haute importance et qui, il l'espère, aura le plus grand succès. Il m'a chargé d'être son interprète auprès de cette assemblée pour formuler tous

les vœux qu'il adresse à notre organisation et l'assurer du soutien constant, encore que modeste, de la République algérienne.

181. Nous considérons comme particulièrement heureux et hautement appréciable que, 25 ans après sa création, et malgré les nombreuses crises qui ont menacé son existence, l'Organisation des Nations Unies ait pu se maintenir et porte encore en elle tant d'espoirs, dans la conjuration des dangers qui assaillent l'humanité. Un quart de siècle, pendant lequel l'humanité a poursuivi péniblement un chemin côtoyant l'abîme, où la guerre et la violence n'ont cessé d'exercer leurs ravages, où la faim et la misère ont toujours dressé leurs spectres hideux au-dessus des multitudes humaines . . . Nous avons suivi, d'année en année, avec un sentiment croissant d'impuissance, cette évolution inquiétante de la situation internationale. Le déchaînement permanent de la force brutale, la persistance des injustices les plus flagrantes, le mépris des principes les plus élémentaires de notre charte ont conduit bien des peuples au scepticisme et expliquent leurs comportements fondés sur une angoisse légitime.

182. Et pourtant, c'est bien dans le but d'écarter de tels fléaux, c'est bien dans le but de préserver l'humanité de nouvelles souffrances que fut élaborée la Charte des Nations Unies. Le monde d'alors venait à peine de sortir du long cauchemar de la seconde guerre mondiale, et c'est sur des ruines encore fumantes que furent proclamés libres et égaux tous les peuples de la Terre.

183. Certes, la situation a évolué, et les affres de la seconde guerre mondiale ne sont plus qu'un souvenir qui s'estompe, au fur et à mesure que les années passent. Les peuples qui avaient tremblé pour leur liberté et leur sécurité se sont ressaisis depuis. Ils ont retrouvé leurs prospérités, ils ont développé leur puissance. Mais la Charte qu'ils avaient élaborée porte encore le reflet de leurs craintes et de leurs souffrances, et c'est précisément pour avoir failli perdre leur indépendance qu'ils ont réaffirmé avec tant de ferveur et de force ces principes généreux de liberté et d'égalité des peuples.

184. Depuis 1945, de nombreux pays colonisés ont accédé à l'indépendance et sont venus s'intégrer à notre organisation. Faibles encore et marqués par une longue exploitation, ils y ont apporté leur foi et leur jeune énergie, conscients de la nécessité de renforcer la solidarité internationale et soucieux d'accélérer le mouvement de l'humanité vers sa libération de toutes les chaînes de l'esclavage, de la misère et de l'ignorance. Les principes de notre charte ne pouvaient trouver d'adeptes plus enthousiastes et plus sincères que ces peuples nouvellement venus sur la scène internationale et dont certains avaient dû très chèrement payer leur indépendance nationale.

185. Mais le monde reste préoccupé par les menaces qui continuent à peser sur la paix. En fait, si le danger d'une confrontation directe entre les deux plus grandes puissances est écarté par suite d'un équilibre terrifiant de leurs forces et par suite de la coexistence pacifique

dans laquelle elles se sont engagées après avoir atteint un niveau vertigineux dans la fabrication et le perfectionnement des armements, la guerre n'a jamais cessé de sévir en des points divers du globe. Il ne fait de doute pour personne que chacun de ces foyers d'incendie porte en lui-même le danger d'une conflagration générale et met en cause la responsabilité des grandes puissances qui, souvent, parce qu'impliquées directement ou indirectement dans ces conflits localisés, ne cherchent qu'à maintenir et à élargir leurs zones d'influence et user de la force au mépris du droit.

186. Certes, le partage des responsabilités internationales s'est institué dans la pratique sur la base de la puissance matérielle, et le maintien de l'ordre dans la société internationale a été pris en charge par les grandes puissances. Le fonctionnement même de notre organisation repose sur cette conception fondamentale qui donne aux grandes puissances une possibilité exceptionnelle d'intervention dans les décisions du Conseil de sécurité. Une telle prépondérance ne devrait-elle pas justement inciter les pays qui en bénéficient à faire un meilleur usage de leurs moyens immenses en les mettant au service de la paix dans le monde et du bien-être de l'humanité ?

187. Avec l'ensemble des pays du tiers monde, nous n'avons cessé de dénoncer cette situation qui fait de nos peuples les enjeux d'une lutte qui n'engage pas directement leur responsabilité. Nous voulons encore dire et répéter que l'intervention des grandes puissances dans nos pays, leur tentative de maintien d'une domination que nos peuples ont rejetée et qu'ils ne veulent ni ne peuvent accepter, constituent les menaces les plus immédiates à la paix. Plus que d'autres, nos jeunes pays ont besoin de la compréhension et de l'amitié de toutes les nations du monde. Mais il ne peut y avoir d'amitié réelle qu'entre peuples souverains et égaux. Ce n'est que par l'élimination de l'injustice et de la contrainte dans les rapports entre membres de la communauté mondiale, ce n'est qu'au prix du respect réciproque de tous les peuples que pourra s'établir un équilibre international durable, gage d'une paix universelle véritable.

188. S'il était nécessaire d'étayer par des exemples les craintes que nous avons exprimées, il suffirait de jeter un rapide coup d'œil sur les continents d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, qui portent l'essentiel de ce qu'il est convenu d'appeler le tiers monde.

189. Ces vastes régions, longtemps colonisées et partiellement libérées politiquement, connaissent à des degrés divers un état de sous-développement économique contre lequel elles luttent désespérément. On sait tous les efforts qu'elles déploient, sans grand succès d'ailleurs, pour modifier un ordre économique international qui les maintient et vise à les maintenir indéfiniment, ce qui est plus grave, dans une position désavantageuse et qui permet de favoriser à leur détriment l'accroissement de la prospérité des plus riches. Mais ce qu'il faut dénoncer aussi, c'est l'exploitation que continuent à faire de leurs ressources les plus grandes puissances et les pays en mal de colonialisme qui, par la présence de leurs compagnies, de leurs

sociétés, de leurs monopoles commerciaux, quelquefois même par l'implantation de leurs troupes, s'assurent à la fois la mainmise sur les richesses du pays et une possibilité de pression politique sur toute une région. Ainsi, les convoitises qui ont suscité au siècle dernier le déferlement du colonialisme sur ces territoires demeurent aussi vivaces, leurs manifestations revêtant toutefois des formes apparemment moins brutales, mais tout aussi nocives. Par les immenses richesses qu'ils recèlent, par la faiblesse des moyens dont ils disposent pour en assurer eux-mêmes l'exploitation, par les avantages stratégiques qu'ils présentent, les pays de ces continents se trouvent donc exposés aux tentatives et aux entreprises de pays mieux pourvus et surtout plus puissants. Nous voyons là l'origine première de tous ces conflits localisés, de ces luttes par lesquelles les peuples asservis veulent secouer l'oppression étrangère, de cette situation tendue et pleine de menaces pour la paix.

190. Dans notre continent, les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud et au Portugal, le maintien des relations économiques avec le régime minoritaire et illégal de Rhodésie, sont autant d'éléments qui contribuent à aggraver le sort des pays africains et à compromettre leur devenir pour de longues années encore. Le régime d'*apartheid* et de ségrégation raciale pratiqué par les autorités de Pretoria, dénoncé par l'ensemble de l'opinion internationale, a été formellement condamné par nos institutions. Des résolutions du Conseil de sécurité ont imposé un embargo total des armes à destination de l'Afrique du Sud. Et, cependant, il est maintenant de notoriété publique que des pays européens, parmi les plus grands et apparemment les plus constants défenseurs de la morale internationale, fournissent du matériel de guerre et des usines d'armement au régime de Vorster. Le Gouvernement du Royaume-Uni, par exemple, a même annoncé officiellement sa volonté d'intensifier en quelque sorte ce genre de commerce avec Pretoria.

191. Faut-il s'indigner de l'aisance avec laquelle ces puissances occidentales, dont certaines disposent d'un siège permanent au Conseil de sécurité, contreviennent à des décisions auxquelles elles se sont librement associées ? Lorsqu'on sait l'usage qu'il sera fait des armements fournis, lorsqu'on mesure les souffrances et les humiliations qu'ils sèmeront, lorsqu'on se convainc que le but recherché par les autorités sud-africaines est d'abord de consolider et d'étendre le régime d'*apartheid* à toute l'Afrique australe, on admet difficilement que de grands pays aient pu céder à des considérations d'intérêts matériels et sordides. L'Organisation de l'unité africaine a condamné sans équivoque tous les gouvernements qui livrent des armes à l'Afrique du Sud, en leur demandant instamment de réviser leur attitude et de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité. Mais il est clair que si cette situation devait continuer, si l'appel de l'Afrique restait sans effet, les pays africains dans leur ensemble sauraient, je l'espère, prendre les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité par leurs propres moyens.

192. Ce que nous venons de dire de l'Afrique du Sud s'applique également au Portugal qui, s'appuyant sur

l'aide des pays de l'OTAN, perpétue sa domination coloniale au Mozambique, en Angola et en Guinée (Bissau). Le développement continu de la lutte de libération de ces trois territoires montre à l'évidence l'inanité de la politique portugaise, qui va à rebours du courant de l'histoire. L'indépendance de ces régions est une échéance inéluctable; et cependant combien de souffrances, combien de morts faudra-t-il encore accumuler avant de briser les chaînes de l'oppression coloniale ?

193. Notre assemblée ainsi que le Conseil de sécurité ont déjà eu à connaître et à discuter à maintes reprises de la question de la Rhodésie. Il n'est guère besoin de rappeler ici les éléments de ce problème constitué en fait par l'attitude de provocation d'une minorité raciste qui s'est emparée illégalement du pouvoir et qui impose un régime de discrimination raciale mettant à sa merci la population africaine de cette colonie britannique. Malgré tous les efforts déployés, les pays africains n'ont pas réussi à obtenir du Gouvernement du Royaume-Uni qu'il assume pleinement ses responsabilités en usant de tous les moyens, y compris la force. Par ailleurs, l'inefficacité des mesures limitées adoptées par le Conseil de sécurité est trop évidente pour qu'il soit utile de s'y attarder. Mais la communauté internationale restera-t-elle indéfiniment impassible devant le défi que lui lance le régime minoritaire d'Ian Smith, dont les audaces répétées et inqualifiables semblent rencontrer la plus insolite des complaisances auprès du Gouvernement de Londres ?

194. Dans l'Afrique du Nord-Ouest, les pays maghrébins qui, comme vous le savez, ont des liens d'amitié séculaire avec l'Espagne, œuvrent, la main dans la main et de façon sincère, à aider la Puissance administrante à accélérer le processus de décolonisation du Rio de Oro. En septembre dernier, à Nouadhibou, les chefs d'Etat du Maroc, de Mauritanie et d'Algérie ont réaffirmé leur volonté d'apporter leur contribution aux efforts de la communauté internationale en vue de concrétiser l'émancipation d'une région qui symbolise aujourd'hui les nobles idéaux de bon voisinage, de fraternité et de coopération existant déjà et qui pourraient se développer encore davantage entre les trois pays maghrébins et l'Espagne. D'ailleurs, une telle démarche débouche, heureusement et de façon nécessaire, sur la promotion des relations d'amitié et de coopération entre ces pays de la Méditerranée occidentale et les pays de l'Organisation des Etats riverains du fleuve Sénégal. Ce faisant, nous sommes pleinement conscients de notre apport à la compréhension entre les peuples et au renforcement de la stabilité et de la paix dans cette région.

195. Nous avons bien conscience que nous développons là des thèmes qui reviennent invariablement à chacune de nos réunions. Cette insistance n'est naturellement pas pour nous réjouir. Elle souligne d'abord la persistance de nos difficultés, elle souligne aussi celle de nos appréhensions, elle souligne de même l'impuissance des institutions internationales à mettre en application leurs propres décisions. Mais elle est surtout révélatrice de l'intérêt que nous attachons, ainsi que tous les pays africains, à la solution définitive de

tous ces problèmes. Il s'agit avant tout de la sécurité de nos pays et de la dignité de nos peuples. Et que penser des autres situations, lorsqu'il faut faire face à des interventions extérieures mettant en cause de grandes puissances? Les dangers qui en résultent alors pour l'Afrique concernent également toute la communauté internationale car, par-delà notre propre sécurité, c'est bien la paix dans le monde qui se trouve compromise.

196. La permanence en Afrique de cette situation périlleuse ne saurait nous faire perdre de vue un autre foyer de tension qui se place actuellement au premier rang de nos préoccupations et qui est constitué par l'aggravation de la crise au Proche-Orient. Si les spécialistes des questions internationales ont toujours su apprécier la réalité du danger que recèle cette crise particulièrement grave, l'opinion publique dans tous les pays en a pris progressivement conscience et l'inquiétude générale a atteint son plus haut niveau au cours de ces dernières semaines.

197. Il est certain que le schéma simpliste de cette situation imposé par une propagande perfectionnée et habile n'a pu résister au rude choc de réalités chaque jour plus évidentes. Il apparaît à tous aujourd'hui que le problème du Proche-Orient n'est pas celui de la survie d'un Etat artificiel, entouré de l'hostilité atavique de voisins arriérés et primitifs ne sachant maîtriser un fanatisme archaïque. Chacun maintenant sait ce que représente Israël, son caractère impérialiste et expansionniste, et l'audace qu'il tire de son impunité et surtout du soutien matériel et militaire que lui garantissent de puissants milieux dans de nombreux pays.

198. Mais ce que le monde vient de découvrir à la lumière des événements récents, c'est l'existence du peuple palestinien, du peuple palestinien chassé de son pays, humilié et dispersé, d'un peuple que l'on croyait définitivement écrasé et qui, s'étant ressaisi et ayant pris conscience de l'injustice qui le frappait, vient maintenant faire valoir ses droits et revendiquer hautement celui de reconquérir la terre de ses ancêtres ou de mourir dans la dignité. Voilà qui remet en question les convictions hâtivement bâties; voilà de quoi troubler bien des consciences.

199. Car ce peuple, affaibli à l'extrême, commence à agir comme agissent tous ceux qui doivent lutter contre un adversaire organisé et plus puissant qu'eux. Ce sont d'abord des opérations de guérilla, l'instauration d'un climat d'insécurité chez l'ennemi, la résistance, pour tout dire. L'action des patriotes palestiniens doit être comprise comme une tentative en vue d'imposer l'existence de leur peuple à une opinion internationale qui l'a trop souvent ignoré, et comme une protestation contre les tractations qui tendent à son extermination définitive. On sait que les réactions des autorités israéliennes sont empruntées aux meilleures écoles colonialistes. Mais rien ne pourra empêcher le développement de l'action des Palestiniens qui, à l'expérience, sauront améliorer leurs méthodes, resserrer leurs rangs. La cause palestinienne, longtemps méconnue sinon ignorée de l'opinion internationale, se trouve partiellement

recouverte par le problème plus récent posé par l'agression israélienne de juin 1967 et par l'occupation de territoires de pays souverains, Membres de cette organisation.

200. Il est peut-être naturel que ces pays arabes, quel que soit leur attachement à la cause palestinienne, soient préoccupés en premier lieu de récupérer leur territoire national et de se garantir contre toute nouvelle agression. Encore qu'il s'agisse pour eux d'un droit légitime et qu'il soit unanimement reconnu qu'un agresseur ne saurait conserver le fruit de son agression, aucune solution, ni politique, ni militaire, n'est encore intervenue au bout de trois ans. C'est que le problème se trouve éclairé d'une donnée nouvelle, qui n'est autre que le facteur palestinien, car il faut l'appeler par son nom et lui accorder toute son importance. Lorsque l'on parle de frontières sûres et reconnues, c'est avant tout cet élément que l'on vise, et les considérations de sécurité sur lesquelles repose la thèse israélienne n'ont d'autre visée que de se garantir contre un nationalisme aux revendications inquiétantes parce que légitimes, de plus en plus reconnues, de mieux en mieux défendues et touchant à la remise en cause d'Israël, dans sa forme et dans ses structures actuelles.

201. Et ce que recherche au fond Israël, c'est que les pays arabes eux-mêmes se chargent d'écraser le peuple palestinien et d'extirper toutes ses racines. Une situation analogue se serait-elle créée en Afrique du Nord si la France coloniale, pour assurer sa pérennité en Algérie, avait occupé une partie des territoires marocain et tunisien et exigé pour prix de son retrait que les gouvernements de ces deux pays se chargent de la liquidation du Front de libération nationale algérien ? Ce rapprochement, pour absurde qu'il soit, fait apparaître en toute clarté la monstruosité des exigences israéliennes et explique peut-être en partie les difficultés d'un accord sur l'évacuation des territoires occupés.

202. Cependant, et devant la prolongation d'une situation intenable et aux risques incalculables, l'initiative américaine fondée sur le plan Rogers avait rencontré l'adhésion des parties en cause. Cette tentative a échoué dès les premiers contacts et on le comprend aisément lorsque l'on se réfère aux réticences multiples qui ont marqué l'attitude israélienne. Mais l'une des conséquences les plus graves, l'une des conséquences inattendues pour certains, semble-t-il, de la mise en application de l'initiative américaine, a été la réaction des Palestiniens, convaincus à juste titre qu'ils allaient être exposés à un coup mortel. Il faut que l'opinion internationale comprenne la tragédie du peuple palestinien, il faut qu'elle puisse ressentir en elle-même ce que peut représenter pour lui la conjugaison de tant d'injustices, de tant d'incompréhensions et d'hostilités.

203. Tout règlement, nous ne le dirons jamais assez, ne saurait être envisagé sans tenir compte de cet élément fondamental qu'est le peuple palestinien. Et le problème est en fait celui de ce peuple, victime d'une conjuration internationale et qui ne veut plus aujourd'hui se contenter de la charité parcimonieuse-

ment accordée à des réfugiés. Ce peuple est maintenant mûr pour prendre lui-même en main son propre destin et c'est avec lui, en premier lieu et en définitive, que doit et que peut être trouvée une solution de la crise.

204. Les combattants les plus intransigeants dans la lutte, lorsque leurs droits sont méconnus et leur cause méprisée, peuvent devenir des partenaires lucides et réalistes lorsqu'on les associe au dialogue, une fois reconnue la légitimité de leurs revendications. Le problème étant ainsi réglé au fond, les autres questions apparaîtront comme subsidiaires et il sera alors possible d'effacer ce que l'on appelle les séquelles de l'agression. Toute autre procédure conduirait à une situation précaire, qui ne pourrait être maintenue que par l'intervention de puissances étrangères à la région et déboucherait à plus ou moins brève échéance sur de nouvelles confrontations sanglantes. Le choix est clair, à notre sens, et devrait l'être pour tous ceux qui recherchent sincèrement l'établissement d'une paix juste, que nous appelons, quant à nous, de tous nos vœux.

205. Vous ne me ferez pas grief, je l'espère, de m'être si longuement étendu sur un sujet qui, à plus d'un titre, nous tient à cœur et dont la brûlante actualité s'impose à nous tous. Mais le problème palestinien n'est malheureusement pas le seul qui se pose avec cette même acuité en Asie. Et mon propos serait bien incomplet si je n'évoquais également la situation qui règne dans toute l'Asie du Sud où, dans la péninsule indochinoise, au problème du Viet-Nam du Sud est encore venu s'ajouter celui du Cambodge.

206. Lorsqu'une situation se prolonge indéfiniment, l'opinion internationale semble accuser une certaine lassitude qui émousse son intérêt et anesthésie sa vigilance. Il pourrait en être ainsi de la situation dans le Viet-Nam du Sud, où cependant se poursuit une guerre meurtrière, où se joue le destin d'un peuple dont l'héroïsme n'est plus à chanter, mais qui continue à payer le tribut le plus lourd pour la liberté. La guerre n'a pas cessé, alors que depuis longtemps déjà se sont ouvertes les discussions de la Conférence de Paris et alors que les Etats-Unis ne cessent de protester de leur désir de paix, tout en poursuivant leur politique de vietnamisation de la guerre.

207. Deux vérités se dégagent cependant de cette tragique situation : la première est qu'il est impossible d'écraser, il est impossible d'anéantir le mouvement de libération du Viet-Nam du Sud; la seconde est que le Front national de libération est le représentant le plus authentique de l'immense majorité du peuple sud-vietnamien. En proposant la tenue de la Conférence de Paris, les Etats-Unis ont montré qu'ils se rendaient à l'évidence de ces deux constatations, et dès lors, la solution du problème devait découler en toute logique de cette attitude réaliste. Cette solution, arrêtée avec les représentants dûment mandatés du Front national de libération, devait comporter en premier lieu l'évacuation des troupes américaines et alliées, l'installation à Saigon d'un gouvernement provisoire représentatif des différentes tendances de la population, donc, en particulier du Front national de libération, lequel

gouvernement organiserait des élections générales libres et démocratiques permettant à la population de décider elle-même de son avenir. Le problème de la réunification du Viet-Nam serait réglé ultérieurement entre les Gouvernements du Nord et du Sud, selon les modalités qu'il leur appartiendrait de définir.

208. Rien, apparemment, ne devrait s'opposer à un accord rapide sur des dispositions qui s'harmonisent avec les attitudes des deux principaux protagonistes. Aussi comprend-on difficilement les tergiversations américaines, qui semblent être fondées sur des considérations idéologiques, voire sur les pressions exercées par le pseudo gouvernement de Saïgon, dont nul n'ignore le manque total de représentativité. Le règlement d'une situation qui a atteint ce degré de détérioration ne peut pas reposer sur des demi-mesures. Le programme en huit points, proposé à Paris le 17 septembre dernier par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud, constitue une contribution sérieuse, concrète et réaliste à une solution pacifique du problème sud-vietnamien.

209. D'ailleurs le prestige d'une grande puissance comme les Etats-Unis d'Amérique n'est pas engagé dans la poursuite d'une guerre injuste contre un petit peuple qui refuse de perdre sa liberté, mais dans l'établissement d'une paix réelle, qui restitue à ce peuple sa dignité et ses droits à une vie paisible, qui lui permette de panser ses blessures et de relever ses ruines. C'est dans l'accomplissement d'une telle mission que réside la grandeur véritable d'une grande nation comme les Etats-Unis d'Amérique.

210. Nous ne saurions parler de la situation dans le monde et de l'efficacité de notre Organisation sans aborder cette grave anomalie dont continue de souffrir notre organisation : l'absence en son sein de la République populaire de Chine. Peut-on raisonnablement parler d'universalité et d'efficacité dans cette enceinte lorsque le grand peuple de Chine, qui représente à lui seul le quart de l'humanité, continue d'y être ignoré ? La volonté délibérée de tenir la Chine éloignée de nos débats est injuste et surtout dangereuse. L'un des moyens sérieux et efficaces qui soit à même de renforcer l'autorité de l'Organisation consiste précisément à rétablir, avant qu'il ne soit trop tard, la Chine populaire dans ses droits légitimes.

211. Et puisque nous parlons d'anomalie, y a-t-il anomalie plus scandaleuse encore que celle qui consiste à voir la Corée du Sud occupée depuis plus de 20 ans par des troupes étrangères sous le couvert du drapeau des Nations Unies ? Ainsi, notre organisation se trouve illégalement associée à une entreprise destinée à perpétuer la division de la nation coréenne. Il est grand temps que l'on laisse le peuple coréen décider lui-même de son avenir, sans pression extérieure et conformément à son génie propre.

212. Nous avons exposé nos préoccupations les plus grandes parmi tant d'autres, convaincus qu'elles rejoignent celles de tous les membres de la communauté internationale, également soucieux des dangers qui pèsent sur notre avenir à tous.

213. L'Organisation des Nations Unies a accordé toute leur importance à ces problèmes, dont les implications pour la paix dans le monde ne sont que trop évidentes. Sur chacun d'eux, de nombreuses résolutions ont été adoptées, imposant des mesures à appliquer par tous les pays et de nature à substituer des méthodes de règlement pacifique des conflits à la brutalité des affrontements. Nous avons été malheureusement amenés à constater que plusieurs Etats, et non des moindres, ignorent ces décisions ou y contreviennent sciemment. Peut-être faut-il voir là l'une des raisons majeures de l'impuissance de notre organisation à accomplir convenablement, à accomplir complètement sa tâche en ce qui concerne le maintien de la paix.

214. Il est cependant juste de souligner que, dans d'autres domaines, notre organisation a pu enregistrer des succès dont nous serons les derniers à minimiser l'importance et la portée. Un effort sérieux et méritoire est fourni par toutes les institutions spécialisées, sous l'autorité du Secrétaire général, qui apportent un concours appréciable à nos gouvernements sur les plans de la culture, de l'alphabétisation, de l'agriculture, de la santé, du travail, ou qui se dépensent dans la recherche de solutions valables à d'autres problèmes humains, comme celui des réfugiés ou celui de la faim dans le monde. Le renforcement de la coopération internationale, qui est l'un des objectifs fondamentaux de notre Organisation, a été son souci constant, et nous ne pouvons que souhaiter le maintien et le développement de ces activités, qui sont unanimement appréciées dans tous nos pays.

215. Mais la lutte contre le sous-développement économique requiert l'engagement total et volontaire de tous les membres de la communauté internationale, en particulier des mieux nantis. Si la précédente décennie a réussi au moins à souligner le danger que recèle la disparité des niveaux de développement à travers le monde, la décennie qui débute devrait dégager les mesures à appliquer pour un équilibre du commerce international plus favorable aux pays économiquement faibles. Des suggestions ont été présentées à cet effet par le Groupe des Soixante-Dix-Sept dans la Charte d'Alger ; il est temps qu'elles trouvent l'accueil favorable qu'elles méritent, et que se manifeste enfin, de manière tangible, la solidarité des peuples dans la recherche d'une répartition plus équitable du bien-être dans le monde.

216. La célébration du vingt-cinquième anniversaire de notre organisation nous a permis de mesurer le chemin parcouru, les difficultés qui ont surgi et les progrès qui ont pu être réalisés durant ce quart de siècle. Ce passé récent porte la marque de bien des angoisses et de grandes déceptions ; il a aussi et parallèlement enregistré dans le domaine scientifique un épanouissement extraordinaire qui ouvre des possibilités inouïes au pouvoir de l'homme sur la nature. Il est sans doute raisonnable d'envisager un avenir meilleur, où ce pouvoir sera mis au service de l'humanité. Notre présence ici et la solennité qui entoure cette cérémonie sont la manifestation de cet espoir, que nous partageons tous, et le témoignage de notre confiance en l'Or-

ganisation des Nations Unies en tant qu'instrument de sa réalisation.

217. Nous savons que notre organisation porte en elle-même les maux dont souffre la société internationale. Mais nous sommes convaincus que, forte de l'attachement que lui portent tous les Etats Membres, et puisant une vigueur nouvelle dans les épreuves qu'elle affronte, elle saura se mettre à la hauteur de ses immenses responsabilités.

218. Plus que jamais, alors que l'humanité est menacée de toutes parts dans son existence et dans son devenir, l'Organisation des Nations Unies reste le dernier refuge de l'espérance des hommes.

219. Le PRESIDENT : Je donne la parole à S. E. M. de Schrijver, ministre d'Etat et envoyé spécial du Gouvernement de la Belgique.

220. M. DE SCHRIJVER : La plupart des membres de la délégation de la Belgique à cette session commémorative ont participé, il y a 25 ans, à la Conférence de San Francisco. Aussi nos regards se portent-ils avant tout sur les événements de cette époque.

221. Les horreurs et les dévastations de la seconde guerre mondiale sévissaient encore en Europe et en Asie lorsque les travaux de la Conférence débutèrent le 25 avril 1945. Les gouvernements invités avaient été saisis auparavant de propositions élaborées en automne 1944 à la Conférence de Dumbarton Oaks et complétées à Yalta en 1945. Contrairement à ce qui s'était au lendemain de la première guerre mondiale, les gouvernements n'avaient pas attendu la fin des hostilités pour édifier une nouvelle communauté internationale dont le principal objectif était d'assurer la sauvegarde de la paix dans le monde. A San Francisco, les délégations examinèrent d'une façon approfondie les problèmes que posait la coopération internationale.

222. La Belgique y soulignait son attachement traditionnel à un ordre fondé sur les principes de droit international, sur le recours aux moyens pacifiques pour régler les différends et sur l'organisation de la sécurité collective. Quant aux autres problèmes, la Belgique était soucieuse de voir aboutir des solutions inspirées par la justice et la solidarité humaine avec tous les peuples.

223. Si les structures, les organes, les mécanismes et procédures prévus par la Charte étaient considérés dans leur ensemble comme un compromis, en revanche l'énonciation des buts principaux à poursuivre et des objectifs à atteindre rencontra rapidement l'assentiment de tous. Retournant aux sources, nous dirons que ces buts trouvèrent leur expression la plus éloquente et la plus puissante dans le texte du préambule. Ce préambule, à la fois idéaliste et réaliste, contient en une seule phrase les sentiments et les espoirs qui animaient les délégations. Il proclame notamment la foi dans la dignité et les droits fondamentaux de toute personne humaine et dans l'égalité juridique des Etats, grands et petits. De même, il affirme la volonté

d'unir les forces des Nations Unies pour assurer la paix et la sécurité et pour favoriser le progrès social et économique de tous les peuples.

224. L'esprit de compréhension qui régnait à San Francisco et le désir d'aboutir à une construction valable ont permis, malgré les réserves exprimées, que la rédaction finale de la Charte recueille l'unanimité des Etats représentés. Ceux qui ont vécu cette époque ne peuvent oublier ni les délibérations, ni la signature solennelle de la Charte le 26 juin 1945.

225. La délégation belge demeure profondément convaincue que les actions des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent s'inspirer d'une façon permanente des principes de la Charte, et la présente commémoration offre à la Belgique l'occasion de confirmer son engagement de 1945.

226. Cette session commémorative nous incite aussi à méditer sur la poursuite des idéaux énoncés il y a 25 ans. Notre délégation limitera sa brève déclaration à des considérations de cet ordre, M. Harmel, notre ministre des affaires étrangères, ayant exposé avec netteté, dans son discours à l'Assemblée le 1er octobre dernier [1856ème séance], la position de la Belgique à l'égard de certains problèmes internationaux actuels et la participation de mon pays à des initiatives et à des projets des Nations Unies.

227. Les profonds changements dans les sociétés humaines qui s'annonçaient au cours de la seconde guerre mondiale avaient ouvert de nouveaux horizons et de nouvelles perspectives. Aussi les représentants des gouvernements à San Francisco n'entendirent-ils pas cliquer une situation que les événements tragiques de 1939 avaient transformée. En jetant les bases de l'Organisation des Nations Unies, les délégations s'efforcèrent de répondre aux besoins de civilisations en évolution constante. San Francisco inaugurerait l'avènement d'un monde nouveau où l'on espérait voir régner plus de fraternité et plus de solidarité.

228. La Charte ouvrait la voie à l'accession de nombreux pays à la souveraineté et, partant, à leur participation aux activités de notre organisation. Aujourd'hui, avec ses 127 Membres, comparé au 51 pays signataires de 1945, et avec les Etats qui les rejoindront, les Nations Unies répondent mieux à leur vocation universelle.

229. Responsable devant les jeunes générations de l'orientation que suivra le développement des relations internationales, l'Organisation a maintenant le devoir d'adapter son style et ses méthodes aux mutations nouvelles. La jeunesse regarde les Nations Unies non pas seulement comme une construction juridique, mais comme un organisme vivant; elle pense, à juste titre d'ailleurs, que chaque Etat doit être conscient de sa fonction internationale et doit agir dans l'intérêt commun.

230. Sans doute les problèmes internationaux sont-ils multiples et complexes. Mais le sens des responsabilités mondiales qui doit animer l'Assemblée générale facilitera la recherche de solutions adéquates.

231. Nous ne saurions oublier que les fondateurs des Nations Unies ont confié au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous appuierons donc toute suggestion tendant au renforcement de l'autorité et de l'efficacité du Conseil. De même, nous formulons l'espoir que les Etats comprendront davantage la nécessité de régler les différends par des voies pacifiques. Mais le Conseil de sécurité ne peut remplir sa mission que dans la mesure où les grandes puissances s'entendent : c'est vers elles que se tournent nos regards souvent anxieux. Enfin, la confiance dans l'efficacité du Conseil ne pourra être restaurée que pour autant que tous les Etats Membres s'engagent à accepter et à appliquer ses décisions, conformément à la Charte.

232. Quant au Conseil économique et social et aux institutions spécialisées, quelle tâche immense que de créer les conditions favorables au développement social, économique, culturel et scientifique dans le monde entier ! La stratégie de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement fournit, à ce sujet, des indications précieuses.

233. L'opinion publique belge est de plus en plus consciente de la nécessité d'assurer à l'humanité tout entière le "freedom from want", cet affranchissement des besoins que le président Roosevelt avait inscrit parmi les libertés fondamentales.

234. Notre gouvernement attache, à cet égard, une importance particulière aux travaux du Comité des fonds marins¹¹ dont le succès aurait l'avantage de soustraire les richesses du fond des mers à d'éventuelles rivalités internationales. L'aide multilatérale aux pays en voie de développement pourrait bénéficier des ressources financières provenant de ces richesses, comme elle pourrait bénéficier des ressources libérées par la diminution des charges militaires.

235. En terminant, nous voulons répéter aussi toutes nos espérances de voir réussir les négociations menées, tant sur le plan bilatéral que dans le cadre multilatéral de la Conférence du Comité du désarmement à Genève, en vue de mettre un terme à la course aux armements et de réaliser un programme de désarmement général sous contrôle international efficace. Des résultats tangibles apporteraient la détente si indispensable à une meilleure coopération entre les Etats.

236. Le Secrétaire général nous permettra d'exprimer le déférent hommage de la Belgique pour la compétence et l'indépendance avec lesquelles il accomplit, dans l'intérêt général, la haute mission dont les Nations Unies l'ont investi.

237. Monsieur le Président, votre autorité reconnue et l'estime de toutes les délégations vous ont porté à la tête de l'Assemblée générale pour cette session commémorative. Votre science juridique et vos commentaires sur la Charte vous y accompagnent. Mais

la délégation de la Belgique désire rappeler aussi votre participation, il y a 25 ans, à la Conférence de San Francisco; elle vous rend hommage et vous adresse ses chaleureux remerciements.

238. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse, je propose que, conformément à la pratique suivie ces derniers jours, nous limitions à 10 minutes le temps imparti à chaque orateur. Mais pour être certain que les représentants ne quitteront pas la salle avant d'avoir entendu la déclaration que j'ai à faire, je me permettrai de la faire maintenant. Après quoi, je donnerai la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse, en accordant à chacun d'eux un maximum de 10 minutes.

239. Dans le cadre de la dernière séance commémorative du vingt-cinquième anniversaire, l'Assemblée se prononcera officiellement demain matin sur trois documents préparés pour la session commémorative et qui ont déjà été discutés en séance plénière. En ce qui concerne ces documents, je voudrais faire les observations suivantes.

240. Premièrement, il y a la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies. Ce document a été recommandé à l'Assemblée générale par la Sixième Commission et discuté au cours de la 1860ème séance plénière de l'Assemblée, le 6 octobre 1970.

241. Deuxièmement, il y a la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, document recommandé par la Deuxième Commission et discuté au cours de la 1871ème séance plénière de l'Assemblée générale, le 17 octobre 1970.

242. Enfin, il y a la Déclaration à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, document présenté par le Comité pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et examiné par l'Assemblée générale de la 1862ème à la 1864ème séance plénière, les 12 et 13 octobre 1970, et à la 1880ème séance plénière, le 22 octobre.

243. En ce qui concerne tous ces documents, les Etats Membres ont eu la possibilité, tant en séance plénière qu'en commission, le cas échéant, d'exprimer leur position et de faire les interprétations, les observations ou les réserves qui figurent dans les procès-verbaux des séances plénières et dans les comptes rendus et les rapports des Commissions intéressées. Dans ces conditions, l'Assemblée prendra demain une décision formelle au sujet de ces documents, sans discussion, comme convenu.

244. Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont exprimé le désir d'exercer leur droit de réponse, et je tiens à leur rappeler que leur temps de parole sera limité à 10 minutes.

¹¹ Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale.

245. M. FARAH (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : A la fin de la séance d'hier après-midi [1879^{ème} Séance], la personne qui occupe le siège réservé au vrai représentant du peuple d'Afrique du Sud a pris la parole et a fait un certain nombre de déclarations fallacieuses sur les conditions dans lesquelles vit la population non blanche d'Afrique du Sud. Je m'efforcerai d'y répondre brièvement puisque les rapports du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'*apartheid* du Gouvernement de la République sud-africaine [A/8022 et Add.1] que j'ai l'honneur de présider sont bien documentés et reflètent les faits véridiques.

246. Tout d'abord, qu'il me soit permis de dire que son affirmation selon laquelle le régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud favorise la libre détermination de la population africaine est une tromperie. Ce que son gouvernement essaie de faire, c'est de reléguer la population africaine, qui constitue 70 p. 100 des habitants, sur 13 p. 100 des terres, les prétendus bantoustans. Ce que son gouvernement essaie de faire, contrairement aux principes de la Charte et aux résolutions de l'Assemblée, c'est d'assurer la domination permanente des Blancs sur 87 p. 100 du territoire de l'Afrique du Sud.

247. La libre détermination est, depuis longtemps, l'un des principes les plus chers aux Nations Unies. Le fait que le régime raciste sud-africain avilisse ce terme serait ridicule s'il n'impliquait pas des conséquences aussi tragiques pour la population non blanche de ce pays. Maintenant que cette population est privée de tous les droits politiques, juridiques, sociaux et économiques, maintenant qu'elle est privée par la force de ses propres terres et poussée comme du bétail dans des réserves qui ne peuvent la nourrir, on nous dit qu'elle peut disposer d'elle-même à condition que ce soit dans les prétendus foyers.

248. Dans sa déclaration, le représentant de Prétoria a parlé d'un pacte de non-agression avec d'autres États africains. Quelle proposition naïve ! Ce que le régime de Prétoria tente de faire, c'est assurer un *statu quo* pour sa politique d'*apartheid*.

249. Ce représentant a déclaré que la politique intérieure de son régime n'avait rien à voir avec ce problème. Quel non-sens ! Cette politique nie complètement les principes de la Charte des Nations Unies.

250. Les États africains réunis ne craignent par les régimes racistes. Ils sont inquiets, cependant, des conditions barbares dans lesquelles leurs frères africains sont contraints de vivre et des efforts faits pour les maintenir en esclavage. Aussi longtemps que les populations non blanches de l'Afrique du Sud, de la Namibie et des autres parties de l'Afrique australe ne seront pas totalement libérées de la politique de l'*apartheid*, l'ensemble des États africains continuera de lutter contre le régime de Pretoria.

251. Le représentant de Pretoria a déclaré que son gouvernement se préoccupait de l'avenir des 15 millions de non-Blancs et que ceux-ci avaient obtenu

un niveau de vie plus élevé que celui qui existe ailleurs sur le continent. Si ce représentant tient à faire des comparaisons pour justifier la position de son gouvernement, il devra comparer la situation de la population non blanche de l'Afrique du Sud à celle de la population blanche.

252. Il n'a pas dit, dans sa déclaration, que les travailleurs blancs gagnent beaucoup plus que les Africains qui font le même travail. Par exemple, dans l'industrie minière, un travailleur blanc gagne 297 rands tandis qu'un travailleur africain n'en gagne que 18. Les travailleurs blancs ont des syndicats efficaces, qui peuvent négocier, tandis qu'une législation qui considère la grève comme illégale et interdit aux travailleurs africains toute négociation a rendu inefficaces les syndicats des Noirs. Pour les Blancs, l'instruction est obligatoire et gratuite; pour les Noirs, elle n'est ni l'un ni l'autre. Alors que pour l'instruction des enfants blancs d'Afrique du Sud, les frais étaient de 114 rands par enfant en 1968, pour les enfants africains ils n'étaient que de 13,5 rands.

253. Toutes ces iniquités font partie de la logique de l'*apartheid* qui est de pourvoir les Sud-Africains blancs d'une main-d'œuvre à bon marché, facile à diriger et prête à se déplacer.

254. Lorsqu'on examine ces faits — les mauvaises conditions de l'instruction mise à la disposition des Africains et leurs faibles salaires — il est clair que tout cela est voulu pour maintenir l'Africain dans un état de sous-alimentation mentale et physique. On connaît les statistiques portant sur la sous-alimentation des familles africaines : le taux de mortalité infantile des enfants noirs s'élève à 400 p. 1 000 — c'est le plus élevé du monde — tandis que celui des enfants blancs de l'Afrique australe n'est que de 27 p. 1 000. Enfin, la durée de vie moyenne des Africains ne dépasse pas 40 à 45 ans, tandis qu'elle est d'environ 64 ans chez les Blancs.

255. Telles sont les statistiques relatives à l'*apartheid*. Ce sont là les statistiques que le représentant de Prétoria n'a pas mentionnées hier. L'Afrique du Sud n'est certes pas un pays prospère, un pays heureux pour la population non blanche. Quatre millions de Noirs ont déjà été déracinés, dépossédés, déportés dans des régions qu'ils ignoraient complètement auparavant. Quatre autres millions de Noirs attendent d'être déportés. Il est facile d'imaginer la misère, les souffrances, les difficultés que cause ce traitement injuste. Ce sont là les faits qui résultent de la politique d'*apartheid* : telle est la nature des choses en Afrique du Sud.

256. Au cours de la session commémorative, nous avons entendu des chefs d'État et de gouvernement ou leurs envoyés spéciaux dénoncer la politique inhumaine de l'*apartheid* alors qu'il n'y a pas eu un seul gouvernement pour la défendre, si ce n'est celui de la personne qui occupe actuellement le siège de l'Afrique du Sud. L'Assemblée générale a déjà adopté de nombreuses résolutions qui déclarent que l'*apartheid* est incompatible avec les obligations des

Etats Membres selon la Charte des Nations Unies. La majorité des Etats Membres, en cette assemblée, considèrent l'*apartheid* comme un crime contre l'humanité. A la séance de nuit, hier, l'Assemblée a approuvé une déclaration, qui décrit l'*apartheid* comme un crime contre la conscience et la dignité de l'humanité. Des Etats Membres qui ont d'étroites relations avec l'Afrique du Sud vont souscrire cette déclaration.

257. Dans le passé, l'Assemblée a condamné le Gouvernement de Prétoria parce qu'il occupe illégalement la Namibie, territoire dont les Nations Unies ont assumé la responsabilité.

258. La conduite du Gouvernement de Prétoria constitue une agression contre les populations non blanches d'Afrique du Sud et de Namibie et contre l'humanité elle-même. Néanmoins, pendant un quart de siècle, l'Afrique du Sud — ou le régime raciste qui prétend la représenter — a pu siéger dans cette salle, participer à nos débats, à nos cérémonies solennelles, et exercer le droit de vote. Ma délégation considère que l'Assemblée générale ne peut se permettre de continuer d'ignorer les principes de la Charte et ses propres résolutions et règles au sujet de la représentation de l'Afrique du Sud.

259. Au début de la session, l'Assemblée a constitué une Commission de vérification des pouvoirs chargée d'examiner les pouvoirs des représentants et de faire immédiatement rapport, conformément à l'article 28 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. Nous n'avons pas encore reçu de rapport sur les pouvoirs de la délégation de l'Afrique du Sud. Ma délégation ne reconnaît pas les pouvoirs de la soi-disant délégation sud-africaine. Nous ne reconnaissons pas cette délégation comme représentant toute la population d'Afrique du Sud, noire et blanche. Ma délégation conteste les pouvoirs du représentant actuel qui occupe le siège réservé à l'Afrique du Sud en application de l'article 29 du règlement intérieur. Par conséquent, vu que cette question est urgente et d'une importance vitale, je sou mets la motion suivante :

“L'Assemblée générale prie la Commission de vérification des pouvoirs d'examiner d'urgence les pouvoirs de la délégation qui occupe actuellement le siège de l'Afrique du Sud et de lui soumettre un rapport spécial sur cette question.”

260. Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir mettre cette motion aux voix et de prendre les mesures nécessaires pour que la Commission de vérification des pouvoirs nous fasse rapport à ce sujet au plus tard mardi 27 octobre 1970.

261. M. OGBU (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Je prends la parole au nom de ma délégation pour appuyer la proposition faite par l'ambassadeur de la Somalie tendant à ce que le Comité de vérification des pouvoirs soit prié, en vertu de l'article 28 du règlement intérieur de l'Assemblée, d'examiner les pouvoirs du délégué qui prétend représenter l'Afrique du Sud mais qui, en réalité, représente le régime d'Afrique

du Sud. La politique inhumaine de l'*apartheid* pratiquée par le régime raciste de l'Afrique du Sud a été condamnée par tous les orateurs qui ont à cœur l'intérêt de l'humanité et par les représentants qui ont eu l'honneur de prendre la parole au cours de cette session commémorative des Nations Unies et de la session plénière de l'Assemblée générale. Dans les différentes commissions des Nations Unies, l'*apartheid* a aussi été condamné de la manière la plus nette comme un crime contre l'humanité; les Nations Unies, en gardant le silence ou en permettant à cette délégation — qui, malheureusement, siège tout près de la délégation de la Somalie, ce qui place celle-ci dans une situation très inconfortable — en permettant dis-je à cette délégation de rester ici, adoptent une attitude qui équivaut à tolérer un crime commis contre nos frères d'Afrique du Sud.

262. Il est bien connu que le Gouvernement de Pretoria représente moins de 20 p. 100 de la population de l'Afrique du Sud. En particulier, les 15 millions d'Africains ne jouissent d'aucun droit et ne sont pas représentés au gouvernement ni dans aucun de ses organes. Leur exclusion de la vie politique est d'autant plus condamnable qu'elle est fondée uniquement et entièrement sur la discrimination et des considérations raciales. Je ne pense pas qu'il soit opportun d'entrer maintenant dans les détails des atrocités qui sont commises contre nos frères par le régime raciste d'Afrique du Sud, mais nous avons le droit de savoir quels sont les représentants du régime raciste d'Afrique du Sud et comment il se fait qu'ils participent aux délibérations de notre respectable organisation. Au nom de qui parlent-ils ? Qu'en est-il des 15 millions d'Africains et des autres communautés non blanches en Afrique du Sud ? Il convient donc — et ma délégation appuie chaleureusement les propositions faites par l'ambassadeur de Somalie — que nous examinions attentivement les pouvoirs des représentants du régime d'*apartheid*, compte tenu des dispositions du paragraphe 1 de l'Article 4 de la Charte des Nations Unies et comme le prévoit le règlement intérieur, que le Comité de vérification des pouvoirs fasse rapport à l'Assemblée générale le plus tôt possible, ou mieux encore, comme mon collègue et ami l'a proposé, le mardi 27 octobre.

263. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à l'article 80 du règlement intérieur :

“Les propositions et amendements sont normalement remis par écrit au Secrétaire général, qui les communique aux délégations. En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix, à une séance quelconque, si le texte n'en a pas été communiqué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance.”

264. Afin d'éviter un débat de procédure, je voudrais demander aux deux délégations intéressées si, dans les circonstances présentes, elles accepteraient la solution suivante : demander au Secrétaire général adjoint qui est présent ici d'attirer l'attention de la Commission de vérification des pouvoirs sur cette requête, en la priant d'agir le plus rapidement possible. Si je n'en-

tends pas d'objection, je considérerai qu'il en est ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

265. M. BAYÜLKEN (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Je prends la parole pour procéder à une mise au point à l'égard de la déclaration de Sa Béatitude l'archevêque Makarios sur la question de Chypre; je sais cependant que les séances qui ont eu lieu depuis le 14 octobre sont consacrées à la session commémorative du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation estime qu'une occasion aussi solennelle exige que chaque Etat Membre évalue ce que cette organisation a accompli de même que ses activités futures, en lesquelles l'ensemble de l'humanité place de fervents espoirs. Animé de ces sentiments et estimant qu'un esprit de tolérance, de conciliation et de magnanimité doit nous inspirer dans une occasion aussi solennelle, je ne parlerai que très brièvement de certains points qui exigent des éclaircissements.

266. Chacun connaît les liens étroits qui existent entre Chypre et mon pays, qui est l'une des parties qui ont encouragé et contresigné l'indépendance de la République de Chypre. On se rappellera que Chypre doit son indépendance à la lutte de ses deux communautés nationales — les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs — en 1960. Cette indépendance s'appuie sur ces deux piliers communautaires. C'est en exerçant leurs droits à disposer d'eux-mêmes qu'ils ont obtenu l'indépendance. C'est à la suite d'une requête présentée en commun par le Président chypriote grec et le Vice-Président chypriote turc, porte-parole de leurs communautés respectives, que Chypre a été admise aux Nations Unies. Les deux communautés ont établi ensemble leur Constitution. En vertu de celle-ci, elles ont décidé de répartir la responsabilité de l'administration de l'Etat à tous les niveaux sur une base proportionnelle convenue entre les deux communautés.

267. De plus, les deux communautés ont conservé chacune leur pleine autonomie dans les affaires communautaires, et ce sur la base de l'égalité. Ainsi, les deux communautés qui ont gagné cette indépendance ont acquis aussi, dans une proportion égale, le droit inaliénable à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de Chypre. Ce droit politique et

juridique accordé aux deux communautés garantit que ni l'une ni l'autre ne pourra être en mesure de détruire l'indépendance de l'île. L'harmonie intercommunautaire a été assurée par un juste équilibre entre les deux communautés, empêchant ainsi l'une d'elles de dominer l'autre. Sans revenir sur les événements tragiques de 1963, où l'une des communautés a cherché à éliminer par la force l'équilibre constitutionnel normal de l'île aux dépens de l'autre communauté, je désire constater que 1968 fut l'année du retour à la raison. Avec l'encouragement de toutes les parties que la question de Chypre touche directement, on a engagé des discussions intercommunautaires en vue de rendre à la communauté turque la place qui lui revient normalement dans la vie de l'île. Jusqu'à présent, les deux communautés se sont efforcées de parvenir à une solution qui permette aux Chypriotes turcs et grecs de vivre côte à côte en paix et en toute sécurité dans le cadre d'un Etat chypriote indépendant. Nous sommes certains que rien ne devrait faire obstacle à l'issue heureuse de ces discussions si les Chypriotes grecs s'en tiennent à une position qui réponde aux concepts suivants.

268. La communauté turque est une des associées de l'Etat de Chypre; elle participe à son indépendance et à sa souveraineté. Chypre est la patrie des Chypriotes turcs et grecs et non le prolongement d'un pays quelconque. Chypre constitue une unité au sein de laquelle les deux communautés peuvent continuer de vivre ensemble, conformément à leur personnalité traditionnelle et constitutionnelle; Chypre est déchirée lorsque l'une des deux communautés cherche à méconnaître la personnalité et la sécurité intégrales de l'autre. Ce n'est qu'ainsi que les principes démocratiques, aussi bien que les dispositions de notre charte, peuvent l'emporter.

269. Au nom de la Turquie, et expressément à la requête de M. Fazil Küçük, vice-président de la République de Chypre et chef de la communauté turque, je tiens à répéter combien nous apprécions l'excellent travail accompli par les Nations Unies et leur force de maintien de la paix à Chypre. Je voudrais également adresser nos sincères remerciements et ceux de M. Küçük à notre Secrétaire général, U Thant, ainsi qu'à ses collaborateurs pour leurs efforts inlassables.

La séance est levée à 19 h 15.